

Schéma d'Aménagement et de gestion des eaux

SAGE
SOMME AVAL
ET COURS D'EAU CÔTIERS



Somme aval et Cours d'eau côtiers



Version provisoire Février 2017

Scénarii alternatifs et Stratégie

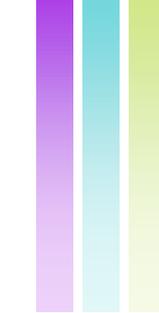


Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable



Aménagement et
valorisation du bassin
de la Somme





SCENARI ALTERNATIFS ET STRATEGIE

1. Table des matières

1. Table des matières	2
2. Préambule	3
2.1. Etat d'avancement du SAGE et objectifs de la phase de scénarii alternatifs	3
2.2. Méthodologie générale mise en œuvre	4
3. Rappel des enjeux et objectifs du SAGE	6
3.1. Objectifs réglementaires : Directive Cadre sur l'Eau.....	6
3.2. Objectifs spécifiques du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers	7
4. Présentation des scénarii alternatifs	9
4.1. Méthode de construction des scénarii alternatifs	9
4.2. Guide de lecture	9
4.3. Enjeu 1 : Qualité des eaux superficielles et souterraines.....	10
4.4. Enjeu 2 : Quantité de la ressource en eau.....	29
4.5. Enjeu 3 : Milieux naturels aquatiques et usages associés.....	35
4.6. Enjeu 4 : Risques majeurs.....	53
4.7. Enjeu 5 : Communication et gouvernance	65
5. Bilan de la concertation avec les acteurs	69
5.1. Etapes de la concertation et leur bilan.....	69
5.2. Bilan des thématiques écartées et des propositions à l'issue de la concertation	84
6. Choix de la Stratégie du SAGE par la Commission Locale de l'Eau	85
6.1. Bilan des scénarii retenus par la Commission Locale de l'Eau	85
6.2. Synthèse de la Stratégie retenue pour le SAGE Somme aval et cours d'eau côtiers	86

2. Préambule

Ce rapport présente les scénarii alternatifs envisagés pour le territoire du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers. Il s'inscrit, avec le scénario tendanciel, dans la troisième phase d'élaboration du SAGE après l'état initial et le diagnostic, validés le 26 mai 2016.

2.1. Etat d'avancement du SAGE et objectifs de la phase de scénarii alternatifs

Objectifs de la phase de Scénarii Alternatifs

Les problématiques suivantes ont été traitées lors des phases précédentes :

- **État initial** : Quel est l'état de connaissances sur la ressource en eau et les milieux associés ? Quelles sont les problématiques environnementales ?
- **Diagnostic** : Quelles sont les origines / causes des problématiques constatées ? Quels sont les enjeux environnementaux majeurs du territoire ?
- **Scénario tendanciel** : comment la situation risque-t-elle d'évoluer sans l'action du SAGE ?

A présent, l'étape de construction des scénarii alternatifs vise à proposer des pistes d'actions afin de s'assurer, *a minima*, de la compatibilité du projet de SAGE avec le SDAGE Artois Picardie et atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau. Les pistes d'actions proposées se basent sur les constats de l'état des lieux / diagnostic et du scénario tendanciel.

Trois scénarii alternatifs sont proposés dans ce rapport. Ils correspondent à une gradation dans l'effort et l'investissement consenti : Scénario « Socle », « intermédiaire » et « maximisant ».

Ces trois scénarii donnent un intervalle de positionnement pour la stratégie. Ils ont été bâtis dans ce sens : donner à la Commission Locale de l'Eau (CLE) un cadre dans lequel développer sa réflexion pour se positionner sur la Stratégie du SAGE.

Ces scénarii sont déclinés par objectif et se distinguent :

- par la nature des thématiques ou des pistes d'actions traitées (moyens d'atteindre un objectif donné) ;
- par le niveau d'ambition des différentes actions ou thématiques.

Il appartiendra ensuite à la Commission Locale de l'Eau (CLE) de choisir sa stratégie, c'est-à-dire à la fois le niveau d'ambition du SAGE et le chemin pour atteindre le bon état.

Amorce du Choix de la Stratégie

Une fois les scénarii alternatifs construits, il est indispensable de faire un choix et d'optimiser, à la fois, les efforts consentis, le temps passé et les moyens financiers nécessaires pour atteindre les objectifs du SAGE. C'est tout l'objet de la définition de la stratégie du SAGE Somme aval et cours d'eau côtiers.

La définition de la stratégie doit aboutir à un positionnement définitif de la Commission Locale de l'Eau (CLE) quant :

- Aux objectifs poursuivis ;
- Aux niveaux d'ambition poursuivis ;
- Aux priorités données à certaines thématiques ;
- Aux ordres de grandeurs des coûts à engager.

Sans définitivement fermer ou verrouiller la rédaction des documents du SAGE, le choix de la stratégie traduit un positionnement définitif de la Commission Locale de l'Eau (CLE) sur les points précédents.

Les prochaines étapes de la démarche d'élaboration

Cette stratégie sera par la suite déclinée dans les deux documents du SAGE :

- Le plan d'Aménagement et de Gestion Durable : il définit les priorités du territoire en matière de politique de l'eau et précise les objectifs et les mesures pour les atteindre ;
- Et le règlement : il contient les règles édictées par la Commission Locale de l'Eau (CLE) qui seront opposables au tiers.

C'est à ce stade que le contenu de chaque action sera rédigé.

En synthèse

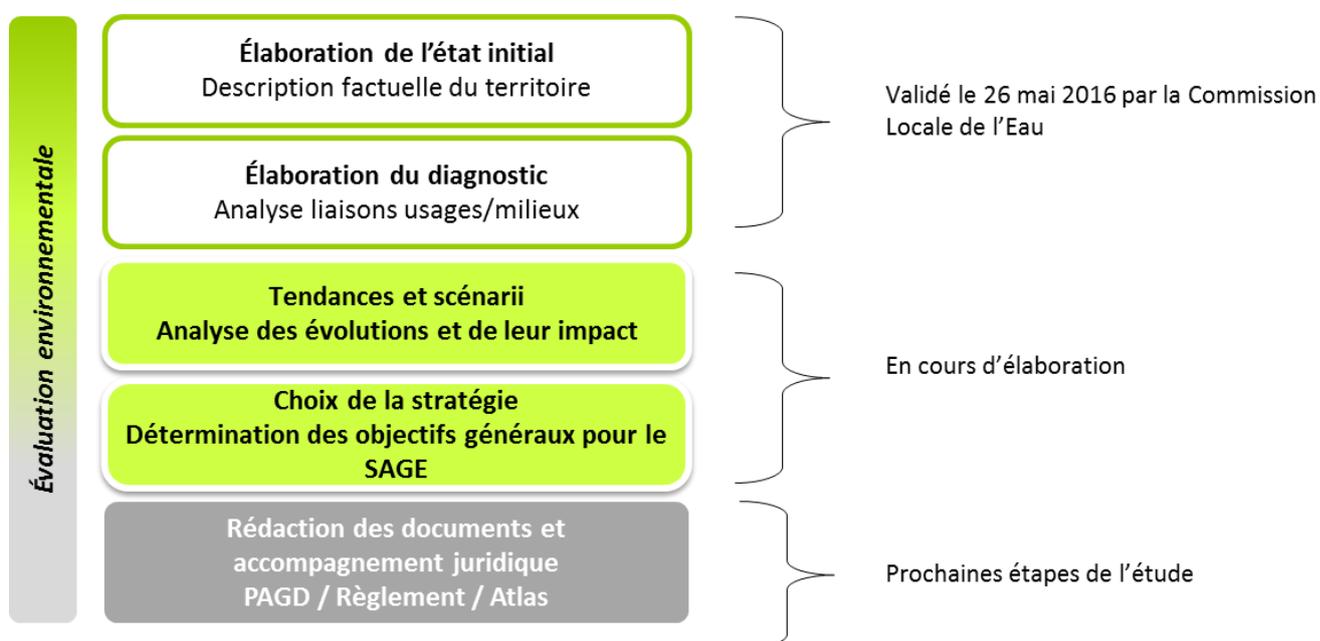


Figure 2-1 : Les différentes phases d'élaboration du SAGE Somme aval et cours d'eau côtiers

Le scénario tendanciel a fait l'objet d'un précédent rapport.

Le présent rapport retrace la méthodologie déployée et présente les résultats obtenus de l'étape de construction des scénarii alternatifs jusqu'au choix de la Stratégie.

2.2. Méthodologie générale mise en œuvre

Ce rapport doit constituer une base pour le choix de la future stratégie du SAGE par la Commission Locale de l'Eau. La stratégie du SAGE est l'expression du positionnement des membres de la Commission Locale de l'Eau vis-à-vis des problématiques du bassin versant et des actions à mettre en œuvre.

Le présent rapport est donc le fruit d'un travail de concertation, d'analyse et de synthèse associant un très grand nombre d'acteurs locaux. Les étapes de travail ont été les suivantes :

- **Appel à idées et réflexion collective en Commissions thématiques les 7 et 8 décembre 2016** : L'objectif de ces réunions était d'engager les réflexions sur les grandes orientations à donner au SAGE Somme aval et cours d'eau côtiers. Elles visaient à pré-identifier les pistes d'actions possibles sur le territoire et amorcer les débats sur le niveau d'ambition souhaité par les acteurs sur les différentes thématiques. Les propositions d'actions ont été bâties à partir des conclusions de l'état des lieux / diagnostic, du scénario tendanciel et également en cohérence avec les documents cadres (SDAGE, PGRI, SLGR, PAMM...). Les acteurs ont ainsi pu se prononcer sur :
 - ❖ les pistes d'actions ou thématiques importantes à mettre en œuvre,
 - ❖ les pistes d'actions ou thématiques à écarter définitivement,
 - ❖ les pistes d'actions ou thématiques manquantes qu'il serait intéressant d'inscrire dans le SAGE
 - ❖ le niveau d'ambition souhaité pour répondre aux enjeux et objectifs du SAGE.
- **Reprise des éléments issus des Commissions thématiques afin de** :
 - ❖ Reformuler et affiner certaines pistes d'actions envisagées ;
 - ❖ Intégrer des éléments en lien avec la mise en œuvre de l'action : maîtrise d'ouvrage, localisation, coût,
 - ❖ Évaluer les impacts environnementaux et socio-économiques des pistes d'actions envisagées,
 - ❖ Construire les trois scénarii alternatifs à soumettre à la Commission Locale de l'Eau pour le futur choix de la stratégie.
- **Envoi d'un questionnaire aux acteurs début janvier 2017** : Ce questionnaire avait pour objectif d'identifier les actions prioritaires à engager sur le territoire, parmi le panel obtenu à l'issue des commissions thématiques de décembre.
- **Présentation des scénarii alternatifs en réunion d'intercommission thématique le 18 janvier 2017**. L'objectif était de présenter et comparer les scénarii alternatifs obtenus. Les acteurs étaient également invités à donner leur avis sur le scénario qui, selon eux, était le plus adapté par objectif.
- **Finalisation des documents et restitution à la Commission Locale de l'Eau des scénarii alternatifs pour la réunion de présentation du 09 février 2017 et de validation de la Stratégie le 01 mars 2017.**

La figure suivante récapitule le processus suivi :

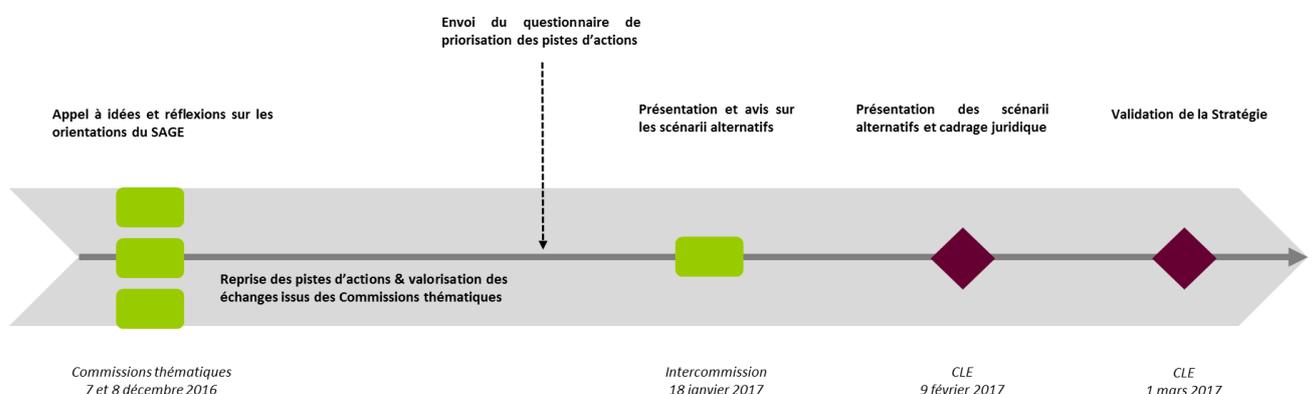


Figure 2-2 : Synthèse de la méthodologie mise en œuvre pour la construction des scénarii alternatifs en vue du choix de la Stratégie

3. Rappel des enjeux et objectifs du SAGE

Avant de présenter les scénarii alternatifs, il est nécessaire de rappeler que le territoire du SAGE doit répondre à deux types d'objectifs :

- les objectifs réglementaires de la Directive Cadre sur l'Eau de l'Union Européenne et planifiés dans le SDAGE Artois Picardie, qui s'imposent au SAGE ;
- les objectifs spécifiques du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers.

3.1. Objectifs réglementaires : Directive Cadre sur l'Eau

Masses d'eau superficielles

D'après le SDAGE Artois Picardie 2016-2021, les masses d'eau superficielles concernées sont :

Tableau 3-1 : Rappel des objectifs réglementaires des masses d'eau superficielles du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers (Source : SDAGE 2016-2021 du bassin Artois Picardie)

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut	Objectif ou report de bon état écologique	Objectif ou report de bon état chimique	
				Avec substances ubiquistes	Sans substances ubiquistes
FRAR03	Airaines	-	Bon état 2027	Bon état 2027	Bon état 2015
FRAR04	Ancre	-	Bon état 2027	Bon état 2027	Bon état 2015
FRAR06	Avre	-	Bon état 2021	Bon état 2027	Bon état 2027
FRAR12	Canal maritime	Fortement modifiée	Bon potentiel 2015	Bon état 2027	Bon état 2015
FRAR23	Hallue	-	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015
FRAR28	Canal de Cayeux	Fortement modifiée	Bon potentiel 2027	Bon état 2027	Bon état 2015
FRAR35	Maye	-	Bon état 2027	Bon état 2027	Bon état 2015
FRAR37	Nièvre	-	Bon état 2021	Bon état 2027	Bon état 2015
FRAR38	Noye	-	Bon état 2015	Bon état 2027	Bon état 2015
FRAR45	Saint-Landon	-	Bon état 2021	Bon état 2027	Bon état 2015
FRAR47	Scardon	Fortement modifiée	Bon potentiel 2021	Bon état 2027	Bon état 2015
FRAR51	Selle/Somme	-	Bon état 2015	Bon état 2027	Bon état 2015
FRAR55	Somme canalisée de l'écluse n° 13 Sailly aval à Abbeville	Fortement modifiée	Bon potentiel 2015	Bon état 2027	Bon état 2015

L'état ou le potentiel écologique des masses d'eau superficielles du SAGE est bon ou moyen sur le territoire. Il est généralement déclassé par les paramètres biologiques.

Les objectifs de bon état ou de bon potentiel écologique ont été reportés pour les masses d'eau de l'Airaines, l'Ancre, l'Avre, le Canal de Cayeux, la Maye, la Nièvre, Saint-Landon et le Scardon à 2021 et 2027.

L'état chimique est mauvais pour toutes les masses d'eau sauf pour l'Hallue. Ce mauvais état peut être expliqué par la présence de fortes concentrations en HAP dans les cours d'eau. Sur certaines masses d'eau du territoire des concentrations élevées ont également été décelées pour d'autres molécules telles que le diuron, le pentabromodiphényléther ou encore le TBT.

L'objectif de bon état chimique est reporté à 2027 pour l'ensemble des masses d'eau à l'exception de l'Hallue. Cependant, considéré sans les ubiquistes, l'objectif de bon état chimique doit d'ores et déjà être atteint pour toutes les masses d'eau à l'exception de l'Avre.

Masses d'eau côtière et de transition

D'après le SDAGE Artois Picardie 2016-2021, les masses d'eau côtière et de transition concernées sont :

Tableau 3-2 : Rappel des objectifs réglementaires des masses d'eau côtière et de transition du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers (Source : SDAGE 2016-2021 du bassin Artois Picardie)

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut	Objectif ou report de bon état écologique	Objectif ou report de bon état chimique	
				Avec substances ubiquistes	Sans substances ubiquistes
T01	Baie de Somme	Masse d'eau de transition	Bon état 2027	Bon état 2015	Bon état 2015
C05	Warenne-Ault	Masse d'eau côtière	Bon état 2027	Bon état 2015	Bon état 2015

Les objectifs de bon état écologique ont été reportés à 2027 pour les masses d'eau côtières et de transition. L'état biologique et hydromorphologique dégradés de ces masses d'eau explique le report de délais.

Les objectifs de bon état chimique doivent d'ores et déjà être atteints pour les deux masses d'eau.

Masses d'eau souterraines

D'après le SDAGE Artois Picardie 2016-2021, les masses d'eau souterraines concernées sont :

Tableau 3-3 : Rappel des objectifs réglementaires des masses d'eau souterraines du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers (Source : SDAGE 2016-2021 du bassin Artois Picardie)

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Objectif ou report de bon état chimique	Objectif ou report de bon état quantitatif
AG011	Craie de la vallée de la Somme aval	Bon état 2027	Bon état 2015
AG012	Craie de la Moyenne vallée de la Somme	Bon état 2027	Bon état 2015

Les objectifs de bon état chimique sont reportés à 2027 pour les deux masses d'eau souterraines du SAGE. Les paramètres déclassants sont principalement des produits phytosanitaires et les nitrates.

Les objectifs de bon état quantitatif doivent d'ores et déjà être atteints en 2015 pour les deux masses d'eau souterraines.

3.2. Objectifs spécifiques du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers

Les constats de l'état des lieux / diagnostic et du scénario tendanciel ont permis d'identifier **5 enjeux et 21 objectifs pour le SAGE Somme aval et cours d'eau côtiers.**

Tableau 3-4 : Objectifs spécifiques du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers

Enjeu		Objectif
Qualité des eaux superficielles et souterraines	1	Améliorer la connaissance de l'état qualitatif des masses d'eau
	2	Assurer la pérennité d'une eau potable et sa distribution à l'ensemble de la population
	3	Réduire à la source les pollutions diffuses urbaines, industrielles et issues de la fertilisation agricole pour améliorer la qualité de l'eau et réduire les flux en Baie de Somme et sur la frange littorale
	4	Promouvoir à la source les actions de réduction ou de suppression des usages de produits phytosanitaires
	5	Mettre en place une stratégie pour la réduction des déchets dans les milieux aquatiques
Quantité de la ressource en eau	6	Définir une stratégie de gestion de la ressource en eau
	7	Gérer les situations de crise liée à la sécheresse
	8	Sensibiliser les usagers aux économies d'eau pour s'adapter au changement climatique (secteur agricole, particuliers, industriels, collectivités ...)
Milieux naturels aquatiques et usages associés	9	Restaurer la continuité écologique et sédimentaire sur les cours d'eau
	10	Préserver et restaurer la qualité écologique et la fonctionnalité des milieux naturels aquatiques
	11	Connaître, préserver et restaurer les zones humides du territoire
	12	Lutter contre la prolifération des espèces exotiques envahissantes (faune et flore)
	13	Concilier les usages de tourisme et de loisirs liés à l'eau avec la préservation des milieux
Risques majeurs	14	Améliorer la connaissance des risques d'inondation et le partage de l'information
	15	Rendre prioritaire l'intégration des risques d'inondation dans les politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme
	16	Limiter le ruissellement en zones urbaines et rurales et limiter les transferts (transversal avec enjeux Qualité des eaux/Milieux)
	17	Poursuivre le développement d'une culture du risque et de la prévention et anticiper la préparation de la gestion de crise
	18	Renforcer la cohérence entre les politiques de gestion et de prévention des risques fluviaux et littoraux en lien avec le changement climatique
	19	Respecter le fonctionnement dynamique du littoral dans la gestion du trait de côte (transversal avec enjeu Milieux)
Communication et gouvernance	20	Sensibiliser et mobiliser tous les publics du territoire sur la valeur patrimoniale de la ressource en eau
	21	Mettre en place une gouvernance cohérente avec les objectifs du SAGE

Les principaux éléments ayant permis d'aboutir à la détermination des enjeux et objectifs sont rappelés brièvement dans la suite du rapport.

Au-delà de leurs fondements dans l'état des lieux / diagnostic et le scénario tendanciel, les enjeux et objectifs du SAGE doivent également s'inscrire en cohérence avec les plans et programmes existants sur le territoire portant sur la ressource en eau et les milieux aquatiques associés (SDAGE, PGRI, SLGRI, PAMM). La notion de compatibilité est notamment recherchée entre le projet de SAGE et le SDAGE Artois Picardie ainsi que le PGRI Artois Picardie.

Les orientations communes entre le SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers et les documents de planification sont précisés également dans la suite du rapport.

4. Présentation des scénarii alternatifs

4.1. Méthode de construction des scénarii alternatifs

A partir des réflexions issues des commissions thématiques de décembre 2016, les pistes d'actions / orientations ont été réorganisées pour former trois scénarii par objectifs :

- **Le scénario « socle »** : Il correspond aux actions indispensables au SAGE pour être compatible avec le SDAGE et pour répondre aux objectifs de bon état fixés par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).
- **Le « scénario intermédiaire »** : Il correspond aux actions qu'il serait intéressant de mener prioritairement sur le territoire pour répondre aux problématiques locales. Le scénario intermédiaire reprend également les actions identifiées dans le scénario « socle ».
- **Le « scénario maximisant »** : Il traduit un haut niveau d'ambition. Il reprend l'intégralité des actions identifiées par les acteurs du territoire lors des réunions de concertation. Il correspond à une politique volontariste clairement affichée.

Le principe et l'articulation entre les trois scénarii sont schématisés ci-après :

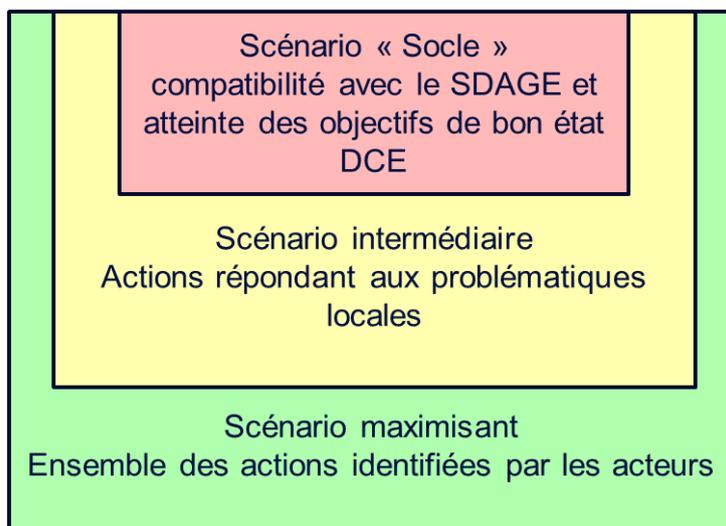


Figure 4-1 : Schéma de principe des scénarii

4.2. Guide de lecture

Pour chacun de ces enjeux, la structure suivante a été adoptée pour présenter les scénarii alternatifs envisageables :

- **Introduction générale de l'enjeu ;**
- **Introduction des objectifs** : pour chaque objectif, les constats de l'état des lieux/diagnostic et du scénario tendanciel sont rappelés. Ces éléments ont servi de base à la construction des scénarii alternatifs. De même, le lien avec les documents cadres existants sont précisés.
- **Présentation par objectif des scénarii alternatifs** sous forme de tableau. Pour chaque piste d'action est précisée :
 - ❖ Son niveau d'ambition retenu à l'issue des commissions thématiques de décembre 2016. Les niveaux d'ambition sélectionnés lors des commissions sont **colorés en vert**. A noter que les acteurs ne se sont pas positionnés à ce stade sur l'ensemble des niveaux d'ambition à donner par thématique,

- ❖ Ses porteurs d'actions presentis,
- ❖ Une première estimation financière lorsque cela était possible, (**) hors déclinaison opérationnelle des programmes d'actions :

Symbole	Fourchette de coûts
€	0 - 25 K€
€€	25 - 100 K€
€€€	100 - 500 K€
€€€€	> 500 K€
xxx(€)	Coûts pouvant varier jusqu'à la fourchette supérieure en fonction des actions réalisées
non chiffré	action non chiffrée à ce stade

- ❖ Son scénario de rattachement : Socle, intermédiaire ou maximisant

Socle	Intermédiaire	Maximisant	Signification
			action retenue dans les 3 scenarii
			action retenue uniquement dans les scenarii intermédiaire et maximisant
			action retenue uniquement dans le scénario maximisant

- **Description synthétique de chaque scénario** par objectif et mise en lumière des apports de chacun et de la gradation dans l'ambition,
- **Estimation financière global des scénarii alternatifs lorsque cela était possible (**)** hors déclinaison opérationnelle des programmes d'actions,
- **Evaluation des impacts socio-économiques et environnementaux de chaque scénario.**

4.3. Enjeu 1 : Qualité des eaux superficielles et souterraines

Cinq objectifs ont été identifiés sur le territoire pour répondre à cet enjeu :

- Objectif 1 : Améliorer la connaissance de l'état qualitatif des masses d'eau ;
- Objectif 2 : Assurer la pérennité d'une eau potable et sa distribution à l'ensemble de la population ;
- Objectif 3 : Réduire à la source les pollutions diffuses urbaines, industrielles et issues de la fertilisation agricole pour améliorer la qualité de l'eau et réduire les flux en Baie de Somme et sur la frange littorale ;
- Objectif 4 : Promouvoir à la source les actions de réduction ou de suppression des usages de produits phytosanitaires ;
- Objectif 5 : Mettre en place une stratégie pour la réduction des déchets dans les milieux aquatiques.

Objectif 1 : Améliorer la connaissance de l'état qualitatif des masses d'eau

Rappels des phases précédentes



Des suivis qualité sont mis en place sur le territoire du SAGE, notamment dans le cadre de l'évaluation de l'état des masses d'eau pour la DCE. Toutefois, ce suivi est inégalement réparti sur le bassin et tous les paramètres de pollution ne font pas l'objet d'analyse.

En effet, le suivi qualité des masses d'eau superficielles continentales est principalement axé sur le fleuve Somme et ses principaux affluents. Ainsi peu de données sont disponibles sur la qualité du chevelu secondaire et sur les petits affluents –*piste d'action 6*–.

D'autre part, une amélioration du suivi des masses d'eau côtières et de transition pourrait être opportune, notamment sur le milieu complexe de la Baie de Somme. Une densification du suivi permettrait d'affiner les connaissances sur la qualité de ces masses d'eau sensibles et pour lesquelles il existe un enjeu sanitaire important (baignade, pêche à pied, conchyliculture) –*piste d'action 2*–.

La pollution industrielle des nappes dans le Vimeu et sur Amiens Nord fait l'objet d'un suivi régulier. Ainsi, une quantité importante de données sont déjà disponibles. A présent, il apparaît nécessaire d'analyser ces données afin de suivre l'évolution de ces pollutions anciennes et de communiquer auprès du public –*piste d'action 3*–.

D'autres thématiques sont également peu étudiées sur le bassin versant. C'est le cas des micropolluants, pourtant problématiques sur le territoire. En effet, la majorité des masses d'eau superficielles est aujourd'hui déclassée par les HAP. De même, la contamination des sédiments est suivie mais reste peu analysée –*pistes d'actions 1 et 4*–.

Enfin la multiplication de prélèvements sur le littoral ainsi que l'élévation prévue du niveau marin attendu avec le changement climatique, sont susceptibles d'impacter les nappes d'eau souterraines par une contamination liée à la pénétration du biseau salé –*piste d'action 5*–.

Liens documents cadres



SDAGE Artois Picardie « 2016-2021 » - Orientations : A-10, A-12, D-5

N° action	Scenarii			Pistes d'actions	Niveaux d'ambition			Maitrise d'ouvrage pressentie	fourchette de coûts	
	Socle	Intermédiaire	Maximisant		Niveau d'ambition 1	Niveau d'ambition 2	Niveau d'ambition 3		AMEVA	Autres MOA
1				Synthétiser les connaissances existantes pour évaluer les effets des micropolluants sur la qualité des masses d'eau superficielles	Sur toutes les masses d'eau			AEAP, Services de l'Etat, AMEVA	€	€
2				Renforcer le suivi qualitatif des masses d'eau côtière et de transition	augmenter la fréquence des analyses sur les stations de mesure existantes	augmenter le nombre de paramètres	augmenter le nombre de stations de mesures	AMEVA, ARS, AEAP, IFREMER	€	€(€)
3				Pérenniser le suivi et communiquer sur l'évolution de la pollution historique de la nappe dans le Vimeu et la pollution d'Amiens nord	Diffusion des données du réseau Aqua Picardie maritime (industriels CCI Abbeville)	Etendre le suivi avec les données (Chrome) de l'ARS des captages du SIAEP du Vimeu vert, du SIAEP du Bois de la Motte, du SIEP des Eaux de Picardie		Services de l'Etat, AEAP, Aqua Picardie maritime (CCI), AMEVA	€€	€
4				Exploiter les données existantes sur les contaminations de sédiments				AEAP, Services de l'Etat, AMEVA	€	€
5				Suivre l'évolution du biseau salé en lien avec le changement climatique				AEAP, BRGM, Services de l'Etat, Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents, AMEVA	€	€€
6				Assurer le suivi de la qualité du chevelu secondaire et évaluer sa contribution à l'état qualitatif du réseau primaire	réaliser des suivis de la qualité sur le chevelu secondaire des masses d'eau en mauvais état qualitatif	réaliser des suivis de la qualité sur le chevelu secondaire sur les masses d'eau considérant plusieurs sous-bassins	réaliser des suivis de la qualité sur le chevelu secondaire de toutes les masses d'eau	AEAP, Services de l'Etat, AMEVA, Fédération de pêche	€€	€
7				Contribuer à la diffusion d'éléments de connaissance sur la qualité de l'eau (vulgarisation)	aux acteurs et gestionnaires des cours d'eau	aux communes riveraines des cours d'eau	au grand public	Collectivités, Fédération de pêche, AEAP, Associations, AMEVA	€€	€



Comparaison des scénarii

Pour améliorer la connaissance sur l'état qualitatif des masses d'eau du territoire, le **scénario socle** est principalement axé sur l'amélioration du suivi de la qualité des masses d'eau côtière et de transition ainsi que du chevelu secondaire. Il sensibilise la population et les usagers à la notion de bon état des masses d'eau.

Des actions de connaissance et de communication sont donc proposées dans ce scénario.

Au-delà des actions précédentes, le **scénario intermédiaire** s'attache à la connaissance sur des thématiques moins connues comme les micropolluants et la contamination des sédiments.

Les actions de connaissance sont largement majoritaires dans ce scénario.

Enfin, le **scénario maximisant** complète les actions précédentes par un suivi du biseau salé en prévision de l'élévation du niveau marin et par l'exploitation et la communication des données disponibles sur les pollutions industrielles des nappes souterraines.

Le scénario maximisant est très majoritairement composé d'action de connaissance.



Evaluation socio-éco /
environnementale

Les trois scénarii ont un effet neutre sur le territoire au niveau environnemental. En effet les actions mises en place visent au développement de connaissances. Même si elles constituent des prérequis aux actions plus opérationnelles elles n'ont pas d'impact sur l'environnement. De la même manière, ces actions n'impactent pas le contexte socio-économique du territoire.

Indicateur financier estimatif :

SOCLE

€ : Inférieur à 500 000 €

Indicateur financier estimatif :

INTERMEDIAIRE

€ : Inférieur à 500 000 €

Indicateur financier estimatif :

MAXIMISANT

€ : Inférieur à 500 000 €

Objectif 2 : Assurer la pérennité d'une eau potable et sa distribution à l'ensemble de la population

Rappels des phases
précédentes



L'alimentation en eau potable est assurée par plus de 200 captages en eaux souterraines répartis entre les masses d'eau de la Craie de la vallée de la Somme aval, la Craie de la moyenne vallée de la Somme et la Craie de la vallée de l'Authie.

Actuellement, l'état chimique des masses d'eau souterraines est mauvais. Ce constat devrait perdurer voire s'aggraver dans les prochaines années. Un risque de non atteinte du bon état chimique des masses d'eau souterraines est identifié sur le bassin versant –*piste d'action 8-*.

Pour pallier à cette problématique et préserver la qualité de l'eau des captages, des actions sont réalisées par la mise en place d'Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) sur des captages prioritaires ou de Mesures Agro-Environnementales (MAE) sur les communes considérées à enjeu « Eau ». Cependant, ces actions ne couvrent qu'un nombre réduit de captages parmi les plus sensibles –*pistes d'actions 11, 12, 13, 14, 15 -*.

D'autre part, dix captages du bassin versant ne sont pas protégés par une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et ne bénéficient donc pas de périmètres de protection. Ils sont considérés « improtégeables » mais certains statuts sont anciens et les motivations de ce classement seraient à réévaluer à l'heure actuelle –*pistes d'actions 9 et 10-*.

Liens documents
cadres



SDAGE Artois Picardie « 2016-2021 » - Orientations : B-1, B-5

N° action	Scenarii			Pistes d'actions	Niveaux d'ambition			Maitrise d'ouvrage pressentie	fourchette de coûts	
	Socle	Intermédiaire	Maximisant		Niveau d'ambition 1	Niveau d'ambition 2	Niveau d'ambition 3		AMEVA	Autres MOA
8				Mettre en place un groupe de travail et d'animation sur la qualité des captages				Services de l'Etat, AEAP, AMEVA	€	€
9				Réévaluer les conditions d'improtéabilité des captages dépourvus de DUP - Proposer des alternatives aux captages dont le statut improtéable est confirmé (recherche nouvelle ressource, interconnexion, ...)				Services de l'Etat, Collectivités, AMEVA	€	€
10				Actualiser les DUP existantes si nécessaire	actualiser les DUP le nécessitant			Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents	€	€€(€)
11				Délimiter les aires d'alimentation des captages	captages prioritaires SDAGE	captages présentant une qualité dégradée (dépassement des limites de qualités ; [NO3]>38,5mg/l;[Pest] ₁₀ >0,25 µg/l)	sur tous les captages	AEAP, Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents, AMEVA	€	€€€(€)
12				Identifier la vulnérabilité des captages	sur les captages prioritaires	sur les captages en cours de dégradation prononcée		Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents, AMEVA	€	€€€
13				Inciter la délimitation des AAC des captages prioritaires par arrêté préfectoral				Services de l'Etat, Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents		€
14				Mettre en place des Opérations de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) sur les AAC pour les captages de qualité dégradée (nitrates et/ou phytosanitaires) et mettre en œuvre les programmes d'actions	captages prioritaires SDAGE	captages présentant une qualité dégradée (dépassement des limites de qualités ; [NO3]>38,5mg/l;[Pest] ₁₀ >0,25 µg/l)	champs captants stratégiques du territoire (selon le nombre d'abonnés)	Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents, AMEVA	€	€€€(€)
15				Promouvoir les pratiques et/ou les cultures adaptées à la préservation de la qualité de l'eau et développer des filières sur le territoire	dans les zones les plus vulnérables des AAC	dans les AAC		Structures de conseil agricole, profession agricole		€€(€)
16		Niveaux d'ambition 2 et 3		Elaborer des schémas directeurs d'eau potable	à l'échelle des EPCI à FP	à une échelle cohérente (plusieurs EPCI) OU à une échelle cohérente (EPCI à FP ou plusieurs EPCI)	sur le bassin versant	AMEVA pour document cadre sur le BV, Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents sur leur territoire	€€(€)	€€€(€)

17				Accompagner les collectivités pour une meilleure connaissance patrimoniale des réseaux et des ouvrages, ainsi que du fonctionnement du service	Service d'assistance technique en eau potable	Réaliser des études diagnostic des systèmes AEP		AMEVA	€€	
18				Atteindre les objectifs réglementaires de rendement des réseaux d'eau potable	seuil AEAP	plus X% par rapport au seuil AEAP et inférieur à 85 %	Supérieur à 85%	Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents		€€€(€)
19				Sensibiliser les services d'eau et les communes au recensement des captages d'eau privés non déclarés en mairie				AEAP, Services de l'Etat, Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents, AMEVA	€(€)	€
20				Engager des réflexions sur le devenir de captages abandonnés				AEAP, Services de l'Etat, AMEVA, collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents	€	€(€)



Comparaison des scénarii

Pour assurer la pérennité d'une eau potable et de qualité, le **scénario socle** vise à ce que les captages d'eau potable disposent a minima d'un périmètre de protection règlementaire. Il incite également à connaître les aires d'alimentation des captages et mettre en place des programmes en faveur de la reconquête de la qualité de l'eau sur les captages sensibles.

Enfin, pour préserver la ressource d'un point de vue quantitatif, il concentre également ses efforts sur l'atteinte des objectifs de rendements des réseaux d'eau potable.

Les actions opérationnelles et de connaissance contribuent à hauteur de 75% et 25% au scénario socle.

Le **scénario intermédiaire** renforce les actions de connaissance et de protection des captages d'eau potable. Il propose notamment la mise en place d'un groupe de veille sur la qualité des captages. Il encourage à la réalisation d'un document cadre et de schémas directeurs d'alimentation en eau potable ainsi qu'un accompagnement des collectivités dans la gestion de leur système AEP.

Le scénario intermédiaire est bâti essentiellement sur des actions opérationnelles. Deux tiers des actions de ce scénario sont opérationnelles, 22% des actions visent à améliorer la connaissance et une disposition de gestion complète le scénario.

En plus des actions inscrites dans les deux précédents scénarii, le **scénario maximisant** propose d'inciter à la délimitation des AAC par arrêté préfectoral. Il incite à la promotion de pratiques et cultures adaptées à la protection de la ressource auprès de la profession agricole. Enfin, il introduit également les notions de recensement des captages privés non déclarés et du devenir des captages abandonnés.

Les actions opérationnelles sont largement majoritaires dans ce scénario qui comporte également des actions de connaissance, communication et gestion.

Indicateur financier estimatif :

SOCLE

€€(€€) ** : à partir de 500 000 €
jusqu'à plus de 5 M€

Indicateur financier estimatif :

INTERMEDIAIRE

€€(€€) ** : à partir de 500 000 €
jusqu'à plus de 5 M€

Indicateur financier estimatif :

MAXIMISANT

€€€(€) ** : à partir de 1 M€
jusqu'à plus de 5 M€

Pour l'objectif 2, le tableau ci-après présente l'évaluation socio-économique des trois scénarii et leurs effets sur les différents compartiments de l'environnement listés ci-dessous.

Évaluation des impacts		Scénario socle	Scénario intermédiaire	Scénario maximisant
État des masses d'eau	Masses d'eau souterraines	État qualitatif	+	++
		Etat quantitatif		
	Masses d'eau superficielles	État qualitatif		
		Etat quantitatif		
Conséquences environnementales	Milieux naturels / aquatiques et biodiversité			
	Risques d'inondation			
	Pollution du sol			
	Air			
	Énergie			
	Climat			
	Santé humaine		+	++
	Paysages/ cadre de vie/ patrimoine			
	Natura 2000			
	Conséquences socio-économiques	Alimentation en eau potable		+
Assainissement				
Industrie				
Agriculture				
Aménagement urbain				
Loisirs liés à l'eau				

Les trois scénarii ont un effet neutre à positif sur le territoire au niveau environnemental. Les effets sont particulièrement positifs sur l'état qualitatif des masses d'eau souterraines et sur la santé humaine.

Du point de vue des conséquences socio-économiques, l'impact est très largement positif pour alimentation en eau potable mais les coûts engendrés peuvent être conséquents notamment pour améliorer les rendements des réseaux.

Objectif 3 : Réduire à la source les pollutions diffuses urbaines, industrielles et issues de la fertilisation agricole pour améliorer la qualité de l'eau et réduire les flux en Baie de Somme et sur la frange littorale

Rappels des phases
précédentes



Le territoire est classé en zone sensible à l'eutrophisation. Il est touché par différentes sources de pollutions diffuses altérant la qualité des eaux.

La non-conformité des rejets des stations d'épuration impactent notamment la qualité des masses d'eau superficielles. Par ailleurs, l'augmentation projetée de la population notamment autour des pôles structurants du Grand Amiénois est susceptible d'accentuer l'impact de l'assainissement collectif sur la qualité des cours d'eau –*pistes d'actions 21, 22, 23, 24 et 25-*.

En temps de pluie, des dysfonctionnements sont également constatés sur certaines stations d'épuration occasionnant des déversements directs d'eaux usées au milieu récepteur. Concernant les eaux pluviales, la tendance prévue à la poursuite de l'artificialisation pourrait aggraver la pression liée aux ruissellements urbains qui entraînent des matières en suspension dans les cours d'eau. –*pistes d'actions 30, 30bis, 31, 32, 33 et 34-*.

La majorité des communes du bassin sont zonées en assainissement non collectif. Les diagnostics de conformité sont toujours en cours sur de nombreux SPANC. Parmi les installations contrôlées, une majorité est non conforme et peut donc impacter les milieux –*pistes d'actions 27, 28 et 29-*.

Par ailleurs, les émissions de polluants industriels ont connu une baisse importante depuis les années 1990. Cependant des améliorations peuvent encore être réalisées. Il existe également un besoin important de développer les connaissances et d'améliorer les rejets artisanaux du territoire –*pistes d'actions 35, 36 et 37-*.

Une grande partie du bassin versant est également classée en zone vulnérable aux nitrates. L'état chimique des masses d'eau souterraines est mauvais pour ce paramètre. Ce constat devrait perdurer dans les prochaines années. Une dégradation de la qualité de l'eau est même constatée malgré les efforts réalisés sur les pratiques agricoles sur une partie du bassin –*piste d'action 38-*.

Enfin, 55 sites et sols pollués ou potentiellement pollués sont actuellement recensés sur le bassin versant. Parmi eux, 20 sites sont ciblés pour une pollution touchant les eaux souterraines et/ou superficielles –*piste d'action 42-*.

L'ensemble de ces pollutions est susceptible d'impacter la qualité des masses d'eau côtières et de transition ainsi que les usages / activités existant(e)s. En particulier, la qualité des eaux de baignade et conchylicoles peut être impactée. A l'heure actuelle, la tendance constatée montre une bonne qualité des eaux de baignade (à l'exception du Crotoy). En revanche, une dégradation de la qualité des eaux conchylicoles est observée qui menace les activités de pêche à pied et de conchyliculture –*pistes d'actions 39 et 40-*.

Liens documents
cadres



SDAGE Artois Picardie « 2016-2021 » - Orientations : A-1, A-2, A-3, A-4, A-11, A-12, D-1, D-2

PGRI Artois Picardie « 2016-2021 » - Objectifs : O5

PAMM – Dispositions : D-5, D-8, D-9

N° action	Scenarii			Pistes d'actions	Niveaux d'ambition			Maitrise d'ouvrage pressentie	fourchette de coûts	
	Socle	Intermédiaire	Maximisant		Niveau d'ambition 1	Niveau d'ambition 2	Niveau d'ambition 3		AMEVA	Autres MOA
21				Réaliser un document stratégique priorisant les actions à mener en terme d'assainissement sur l'ensemble du territoire du SAGE				AMEVA	€€€	
22		Niveau d'ambition 2		Sensibiliser les maîtres d'ouvrage à la bonne exploitation de leur système d'assainissement (réseau, station)	dans les AAC prioritaires et sur le littoral	sur le BV		AEAP, AMEVA	€	€
23				Accompagner les collectivités dans la réalisation de leurs diagnostics des systèmes d'assainissement (réseau et station d'épuration) et la gestion patrimoniale de leurs réseaux				AMEVA	€€	
24		Niveau d'ambition 2		Réhabiliter les systèmes d'assainissement collectif non conformes au niveau local	dans les zones sensibles (littoral, AAC ...)	sur les masses d'eau présentant des problématiques de qualité	sur l'ensemble du BV	Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents		€€€(€)
25				Contrôler la conformité des branchements privés au réseau d'assainissement collectif et réhabiliter les non-conformes	dans les zones prioritaires (littoral, captage prioritaire)	en ciblant les réseaux anciens et secteurs identifiés comme prioritaires dans les diagnostics	contrôle à chaque habitation	Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents, Propriétaires privés		€€€(€)
26				Maintenir une vigilance sur l'épandage de boues de stations d'épuration, notamment les pratiques d'épandage et de pâturage à proximité du littoral ou cours d'eau de la zone littorale				Services de l'Etat, Chambre consulaire		€
27				Définir des zones à enjeu environnemental	"Zones potentiellement impactantes"			AMEVA, Services de l'Etat, AEAP	€	€€
28				Réhabiliter les systèmes d'assainissement non collectif non conformes	Inciter à une couverture totale du territoire par les SPANC	Faire aboutir les diagnostics	réhabiliter les installations	Propriétaires privés	(€)	€€€€
29				Inciter les collectivités à améliorer la gestion des matières de vidanges ANC				AEAP, Services de l'Etat, AMEVA	€	€
30				Maitriser les rejets par temps de pluie	Règle du SAGE (fixe des débits de fuite)			Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents		non chiffré
30b				Inciter les collectivités à améliorer la gestion des eaux pluviales				AEAP, Services de l'Etat, AMEVA	€	€

31				Intégrer la gestion des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme (définition de débits de fuite pour les aménagements, préconisations de gestion des eaux pluviales : imperméabilisation, infiltration/stockage à la parcelle, bassins de rétention, traitement avant rejet, ...) par la réalisation de Schémas directeurs d'eaux pluviales lors de l'élaboration des PLUi	sur l'ensemble du BV			Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents		€€€€
32				Encourager la déconnexion des eaux pluviales aux réseaux d'assainissement unitaires en favorisant les techniques alternatives	Mettre en place des techniques alternatives d'infiltration à la parcelle (noues, puits d'infiltration ...) dans les zones les plus sensibles	Déconnecter les surfaces actives et réhabiliter les systèmes de collecte (réseaux, bassins d'orage) pour les stations sensibles aux événements pluvieux	sur l'ensemble du BV	AEAP, Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents, AMEVA	€	€€€(€)
33				Communiquer sur la gestion et l'entretien nécessaires des ouvrages de gestion des eaux pluviales auprès des maîtres d'ouvrage compétents				AEAP, Services de l'Etat, AMEVA	€€	€
34				Améliorer le traitement des eaux pluviales avant rejet				Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents		€€€(€)
35	Niveau d'ambition 1	Niveau d'ambition 1		Généraliser la rédaction de conventions de déversement aux réseaux d'assainissement	contrôler que tous les déversements industriels sont bien encadrés par une autorisation de déversement	inciter à la rédaction de convention de déversement pour les rejets significatifs		Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents, industriels		€€€€
36				Améliorer la qualité des rejets issus des activités artisanales et industrielles	réaliser les diagnostics	saisir les opportunités avec les entreprises		Industriels et artisans, Chambres consulaires		€€€(€)
37				Réduire les risques de pollutions ponctuelles liés au stockage de substances polluantes	réaliser les diagnostics et les mises en conformité nécessaires pour les établissements les plus sensibles (ICPE, ...)	réaliser des diagnostics et mises en conformité des sites industriels et artisanaux et des exploitations agricoles dans les zones sensibles	réaliser des diagnostics et mises en conformité des sites industriels et artisanaux sur l'ensemble du BV	Services de l'Etat, Industriels et artisans, Chambres consulaires (CCI et CA)		€€€(€)
38				Accompagner les exploitants agricoles dans la réduction (pilotage) de la surfertilisation	en zone d'action renforcée	en zones vulnérables aux nitrates	sur l'ensemble du BV	Chambre consulaire, Structures de conseil agricole		€€€
39				Réviser les profils de baignade du territoire et mettre en œuvre les actions	mettre en œuvre les profils	s'assurer que les actions sont mises en place	suivre l'évolution des paramètres et la mise en œuvre des actions	Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents, AMEVA	€	€€
40				Etablir un profil de vulnérabilité conchylicole sur la Baie de Somme et la frange littorale et mettre en œuvre les actions	Réaliser le profil et mettre en œuvre les actions préconisées	suivre l'efficacité de la mise en œuvre des actions	suivre l'évolution des paramètres et la mise en œuvre des actions	Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents, CRPMEM		€€€

41				Réduire les pollutions issues des activités portuaires (de plaisance et de loisir)	Améliorer la connaissance sur l'impact des activités portuaires			Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents Propriétaires privés		€
42				Recenser les sites, friches industrielles, sols et activités polluantes ou à risques, historiques et actuelles du territoire et prioriser les secteurs à réhabiliter	collecter les données disponibles	investiguer pour trouver la nature de pollution et évaluer leur impact sur la qualité des eaux	investiguer pour trouver les sources de pollution	Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents, Services de l'Etat, CCI, AMEVA	€(€)	€



Pour améliorer la qualité des eaux et réduire les flux en Baie de Somme, le **scénario socle** est principalement axé sur la réduction des pollutions issues de l'assainissement collectif et non collectif via le contrôle et la réhabilitation des systèmes non conformes. Il propose également d'améliorer la gestion des eaux pluviales. L'accompagnement des agriculteurs dans la mise en place de bonnes pratiques et les techniques alternatives pour limiter les émissions polluantes sont également proposés. Le scénario travaille à l'amélioration des rejets industriels et artisanaux notamment en incitant à la rédaction des autorisations de déversement, également en lien avec le bon fonctionnement des stations d'épuration. Enfin, il s'axe sur la connaissance et la gestion de la qualité des masses d'eau côtières et de transition par la réalisation de profils conchylicoles et de baignade.

Les actions du scénario socle sont très largement opérationnelles. Une action de connaissance vient compléter le scénario.

Au-delà des actions précédentes, le **scénario intermédiaire** renforce les actions en faveur de la réduction des pollutions liées à l'assainissement en réalisant un document stratégique à l'échelle du territoire et en accompagnant les collectivités compétentes dans la gestion de leur système. Il agit également sur la gestion des eaux pluviales en l'intégrant dans les documents d'urbanisme via la réalisation de Schémas Directeurs et encourage à la déconnexion des surfaces actives et au traitement des eaux pluviales avant rejet.

Les actions opérationnelles sont les plus représentées (83%). Des actions de connaissance, de communication et de mise en compatibilité des documents d'urbanisme sont également présentes dans ce scénario.

Enfin, le **scénario maximisant** complète les scénarii précédents par des actions ciblées de communication sur la gestion et l'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales et de réduction des risques de pollution ponctuelle liés au stockage de substances polluantes. Enfin il propose également de réduire les pollutions issues des activités portuaires, de maintenir une vigilance sur l'épandage des boues de stations d'épuration et d'améliorer la connaissance sur les sites et activités polluantes ou à risque.

Le scénario maximisant est composé à hauteur de 69% d'actions opérationnelles, 13% d'actions de communication, 13% de connaissances, 4% de mise en compatibilité des documents d'urbanisme.

Indicateur financier estimatif :

SOCLE

€€€(€)** : à partir de 1 M€
jusqu'à plus de 5 M€

Indicateur financier estimatif :

INTERMEDIAIRE

€€€(€)** : à partir de 1 M€
jusqu'à plus de 5 M€

Indicateur financier estimatif :

MAXIMISANT

€€€(€)** : à partir de 1 M€
jusqu'à plus de 5 M€

Le tableau ci-après présente l'évaluation socio-économique des trois scénarii et leurs effets sur les différents compartiments de l'environnement listés ci-dessous.

Évaluation des impacts		Scénario socle	Scénario intermédiaire	Scénario maximisant
État des masses d'eau	Masses d'eau souterraines	État qualitatif	+	++
		État quantitatif		
	Masses d'eau superficielles	État qualitatif	+	++
		État quantitatif		
Conséquences environnementales	Milieux naturels / aquatiques et biodiversité		+	++
	Risques d'inondation			
	Pollution du sol			+
	Air			
	Énergie			
	Climat			
	Santé humaine		+	++
	Paysages/ cadre de vie/ patrimoine			
	Natura 2000			
	Conséquences socio-économiques	Alimentation en eau potable		
Assainissement		+	++	
Industrie				
Agriculture			0/-	
Aménagement urbain				
Loisirs liés à l'eau			++	

Les trois scénarii ont un effet neutre à positif sur le territoire au niveau environnemental. Les effets les plus notables concernent l'état qualitatif des masses d'eau souterraines et superficielles. Le scénario maximisant a un impact positif sur la pollution du sol. Indirectement, l'impact est également bénéfique pour la santé humaine et les milieux aquatiques.

Du point de vue des conséquences socio-économiques, l'effet est neutre à positif sur la plupart des usages. L'assainissement est le compartiment pour lequel l'impact est le plus positif. C'est le cas également des loisirs liés à l'eau, usage sur lequel l'amélioration de la qualité des masses d'eau superficielles a un effet direct.

En revanche, les coûts engendrés par la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif, le suivi et le contrôle des sites industriels peuvent être conséquents.

D'autre part, le nécessaire changement de pratiques agricoles est susceptible d'avoir un impact sur l'activité agricole

Objectif 4 : Promouvoir à la source les actions de réduction ou de suppression des usages de produits phytosanitaires

Rappels des phases
précédentes



L'état chimique des masses d'eau souterraines est mauvais et présente sur certains secteurs de fortes concentrations en produits phytosanitaires. Ce constat devrait perdurer dans les prochaines années et une dégradation de la qualité de l'eau pourrait même être constatée.

Des efforts sont cependant engagés par la profession agricole sur certaines aires d'alimentation de captages prioritaires concernant l'utilisation de ces produits au travers des outils ORQUE et MAEc – *pistes d'actions 43, 44 et 45-*.

De plus, l'utilisation de produits phytosanitaires par les collectivités et les particuliers devrait diminuer de manière très nette à court terme avec l'application de la loi Labbé (2017 pour les collectivités et 2019 pour les particuliers) même si les stades et cimetières ne sont pas concernés par la nouvelle réglementation –*pistes d'actions 46, 47 et 49-*.

Toutefois, des progrès restent à faire. En 2015, seules 20 communes et 2 EPCI-FP du territoire adhéraient à la Charte d'entretien des espaces publics de Picardie.

Liens documents
cadres



SDAGE Artois Picardie « 2016-2021 » - Orientations : A-11, B-1, C-2

N° action	Scenarii			Pistes d'actions	Niveaux d'ambition			Maitrise d'ouvrage pressentie	fourchette de coûts	
	Socle	Intermédiaire	Maximisant		Niveau d'ambition 1	Niveau d'ambition 2	Niveau d'ambition 3		AMEVA	Autres MOA
43				Poursuivre la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires par la profession agricole	Dans les PPE	Dans les AAC	sur l'ensemble du BV	Structures de conseil agricole, profession agricole		€€
44				Encourager le développement de l'agriculture biologique	dans les zones les plus vulnérables des AAC	Dans les AAC	sur l'ensemble du BV	Structures de conseil agricole, Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents, AMEVA	(€)	€€
45				Mettre en cohérence et communiquer sur les programmes d'aide pour la préservation de l'environnement (MAE, etc.)				Structures de conseil agricole, Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents, AMEVA	€	€
46				Accompagner les collectivités dans la modification de leurs pratiques vis-à-vis des produits phytosanitaires (recherche de techniques alternatives, mutualisation des moyens, projets groupés...)				Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents, Associations, AMEVA	€€€	€€
47				Communiquer sur les démarches engagées par les collectivités				Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents, Associations, AMEVA	€	€
48				Sensibiliser les gestionnaires de réseaux dans la modification de leurs pratiques vis-à-vis des produits phytosanitaires	adhérer à des démarches d'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires	adhérer à des démarches Zérophyto		Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents, Associations, AMEVA	€€	€
49				Sensibiliser les particuliers et les jardiniers aux techniques alternatives aux produits phytosanitaires	sensibiliser les jardineries	sensibiliser les particuliers		Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents, Associations, AMEVA	€	€



Afin d'accentuer les efforts de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire, le **scénario socle** propose d'agir prioritairement auprès de la profession agricole et des collectivités.

Les actions du scénario socle sont donc opérationnelles et de communication.

Au-delà des actions précédentes, le **scénario intermédiaire** renforce les actions en faveur de la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires agricoles. Il propose également de communiquer auprès des gestionnaires de réseaux et des particuliers afin d'encourager des changements de pratiques.

Les actions de communication sont les plus représentées (60%). Des actions opérationnelles et de gestion sont également prévues dans le scénario.

Enfin, le **scénario maximisant** complète les scénarii précédents en encourageant le développement de l'agriculture biologique et en communiquant sur les démarches engagées par les collectivités.

Le scénario maximisant est composé à hauteur de 57% d'actions de communication, de 28% d'actions opérationnelles et de 14% d'actions de gestion.

Indicateur financier estimatif :

SOCLE

€ : Inférieur à 500 000 €

Indicateur financier estimatif :

INTERMEDIAIRE

€ : Inférieur à 500 000 €

Indicateur financier estimatif :

MAXIMISANT

€ : Inférieur à 500 000 €



Le tableau ci-après présente l'évaluation socio-économique des trois scénarii et leurs effets sur les différents compartiments de l'environnement listés ci-dessous.

Évaluation des impacts		Scénario socle	Scénario intermédiaire	Scénario maximisant
État des masses d'eau	Masses d'eau souterraines	État qualitatif	+	++
		État quantitatif		
	Masses d'eau superficielles	État qualitatif	+	++
		État quantitatif		
Conséquences environnementales	Milieux naturels / aquatiques et biodiversité		+	++
	Risques d'inondation			
	Pollution du sol			
	Air			
	Énergie			
	Climat			
	Santé humaine		+	++
	Paysages/ cadre de vie/ patrimoine			
	Natura 2000			
Conséquences socio-économiques	Alimentation en eau potable			
	Assainissement			
	Industrie			
	Agriculture			0/-
	Aménagement urbain			
	Loisirs liés à l'eau			

Les trois scénarii ont un effet neutre à positif sur le territoire au niveau environnemental. Les effets les plus notables concernent l'état qualitatif des masses d'eau souterraines et superficielles. Le scénario maximisant a un impact positif sur la pollution du sol. Indirectement, l'impact est également bénéfique pour la santé humaine et les milieux aquatiques.

Du point de vue des conséquences socio-économiques, l'effet est neutre sur la plupart des usages. En revanche, le nécessaire changement de pratiques agricoles est susceptible d'avoir un impact sur l'activité agricole.

Objectif 5 : Mettre en place une stratégie pour la réduction des déchets dans les milieux aquatiques



Le Conseil départemental de la Somme, propriétaire et gestionnaire de la Somme canalisée, a collecté 300 tonnes de déchets en 2015 au niveau des ouvrages hydrauliques structurants. Cette problématique est donc importante sur le territoire et impacte également l'exutoire du bassin, la Baie de Somme, et la frange littorale. Cette problématique est également étudiée par le Parc Naturel Marin sur le littoral et en mer –*piste d'action 50*–.



SDAGE Artois Picardie « 2016-2021 » - Orientations : D-6

N° action	Scénarii			Pistes d'actions	Niveaux d'ambition			Maitrise d'ouvrage pressentie	fourchette de coûts	
	Socle	Intermédiaire	Maximisant		Niveau d'ambition 1	Niveau d'ambition 2	Niveau d'ambition 3		AMEVA	Autres MOA
50				Mettre en place des campagnes de récupération des déchets aquatiques flottants				Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents, gestionnaires d'espaces naturels, Associations		€€



Afin de réduire les déchets dans les milieux aquatiques, une seule action visant à mettre en place des campagnes de récupération des déchets aquatiques flottants est proposée sur l'ensemble des milieux naturels aquatiques du bassin. Cette action a été intégrée au scénario socle, le SDAGE demandant dans la disposition D-6.3 de « Réduire les quantités de macro-déchets en mer et sur le littoral ». Les acteurs ont également pointé l'importance de cette problématique sur le territoire lors de la concertation.

Cette action a un impact positif sur la qualité des masses d'eau superficielles et des milieux aquatiques. L'impact est également bénéfique vis à vis du cadre de vie et du paysage. Enfin, d'un point de vue socio-économique, le scénario a un impact positif sur les loisirs liés à l'eau.

4.4. Enjeu 2 : Quantité de la ressource en eau

Trois objectifs ont été identifiés sur le territoire pour répondre à cet enjeu :

- Objectif 6 : Définir une stratégie de gestion de la ressource en eau ;
- Objectif 7 : Gérer les situations de crise liée à la sécheresse ;
- Objectif 8 : Sensibiliser les usagers aux économies d'eau pour s'adapter au changement climatique (secteur agricole, particuliers, industriels, collectivités ...).

Objectif 6 : Définir une stratégie de gestion de la ressource en eau



Rappels des phases
précédentes

A l'heure actuelle, certains sous-bassins versants du territoire sont concernés par des problématiques de tension quantitative à l'étiage et des assecs peuvent être constatés en tête de bassin. C'est le cas notamment des sous-bassins de l'Avre, des Trois Doms et de la Maye.

Cette situation de déséquilibre quantitatif ne devrait pas s'améliorer avec les conséquences attendues du changement climatique, notamment une diminution des débits moyens et d'étiage des cours d'eau du territoire. Une baisse des niveaux piézométriques est également projetée, associée à une diminution de la recharge des nappes, de l'ordre de 25% –*pistes d'actions 51, 53 et 55*-.

Enfin, les conditions climatiques et l'augmentation de la population sur le bassin devraient également entraîner une demande croissante en eau pour l'irrigation et l'alimentation en eau potable et une multiplication des points de prélèvements –*pistes d'actions 51bis, 52, 54 et 56*-.



Liens documents
cadres

SDAGE Artois Picardie « 2016-2021 » - Orientations : B-2, B-3

N° action	Scenarii			Pistes d'actions	Niveaux d'ambition			Maitrise d'ouvrage pressentie	fourchette de coûts	
	Socle	Intermédiaire	Maximisant		Niveau d'ambition 1	Niveau d'ambition 2	Niveau d'ambition 3		AMEVA	Autres MOA
51				Veiller au maintien des débits minimums biologiques en période d'étiage (transversal avec l'enjeu milieu)				Services de l'Etat		€
52				Suivre l'ensemble des volumes prélevés et évaluer leurs impacts sur la ressource et rechercher des scénarii d'optimisation des prélèvements (pour maintenir le DOB en tenant compte des usages)				Services de l'Etat, AMEVA	€€€	
53				Identifier les captages sensibles aux variations de niveau de nappe au regard des conséquences attendues du changement climatique	captages sensibles	tous les captages		AMEVA	€€€	
54				Améliorer la connaissance des volumes mobilisables dans la ressource en eau souterraine et superficielle	déterminer un volume global par masse d'eau ou unité de gestion	déterminer un volume par usage	Règle du SAGE (volume de prélèvement par usage)	Services de l'Etat, BRGM, AMEVA	€€	
55				Développer un outil de gestion permettant d'anticiper la crise et les évolutions attendues du changement climatique				Services de l'Etat, BRGM, AMEVA	non chiffré	non chiffré
56				Promouvoir la diversification de l'origine de l'eau pour les usages (autres que l'AEP)	sensibiliser à l'utilisation d'eau de pluie	sensibiliser à l'utilisation d'eaux traitées de STEP	Etudier les possibilités de stockage d'eau	AEAP, Services de l'Etat, Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents, Associations, Chambres consulaires, AMEVA	€€	€



Comparaison des
scénarii

Afin d'améliorer la gestion quantitative de la ressource sur le territoire, le **scénario socle** propose d'acquérir des connaissances supplémentaires sur les prélèvements, d'évaluer leurs impacts et de développer un outil de gestion permettant d'anticiper la crise. De plus, le scénario propose de limiter les prélèvements pouvant impacter les milieux aquatiques.

Les actions du scénario socle sont donc opérationnelles et de communication.

Au-delà des actions précédentes, le **scénario intermédiaire** propose de veiller au maintien du débit objectif biologique et de poursuivre l'amélioration de la connaissance pour mieux anticiper le changement climatique (identification des captages sensibles, estimation des volumes mobilisables).

Le scénario est constitué d'actions de connaissance (60%) et d'actions opérationnelles (40%).

Enfin, le **scénario maximisant** complète les scénarii précédents en encourageant la diversification de l'origine de l'eau, en adoptant notamment des ressources qualitatives de qualité inférieure (eaux usées traitées, eaux pluviales, etc.) ou des techniques de recyclage pour les usages ne nécessitant pas une eau potable (irrigation, arrosage des espaces verts, lavage des voiries, etc.) pour limiter les pressions de prélèvements sur les aquifères en période de sécheresse.

Une action de communication vient donc compléter le scénario maximisant.

Indicateur financier estimatif :

SOCLE

€ : Inférieur à 500 000 €

Indicateur financier estimatif :

INTERMEDIAIRE

€ : Inférieur à 500 000 €

Indicateur financier estimatif :

MAXIMISANT

€ : Inférieur à 500 000 €

Le tableau ci-après présente l'évaluation socio-économique des trois scénarii et leurs effets sur les différents compartiments de l'environnement listés ci-dessous.

Évaluation des impacts		Scénario socle	Scénario intermédiaire	Scénario maximisant
État des masses d'eau	Masses d'eau souterraines	État qualitatif		
		État quantitatif		++
	Masses d'eau superficielles	État qualitatif		
		État quantitatif		++
Conséquences environnementales	Milieux naturels / aquatiques et biodiversité			++
	Risques d'inondation			
	Pollution du sol			
	Air			
	Énergie			
	Climat			
	Santé humaine			
	Paysages/ cadre de vie/ patrimoine			
	Natura 2000			++
	Conséquences socio-économiques	Alimentation en eau potable		-
Assainissement				
Industrie		-		
Agriculture		-		
Aménagement urbain				
Loisirs liés à l'eau				

Les trois scénarii ont un effet neutre à positif sur le territoire au niveau environnemental. Les effets les plus notables sont observés pour les scénarii intermédiaire et maximisant et concernent l'état quantitatif des masses d'eau souterraines et superficielles. Ces scénarii ont également un impact positif sur les milieux naturels et certains sites Natura 2000.

En revanche, du point de vue des conséquences socio-économiques, les scénarii intermédiaire et maximisant peuvent avoir un effet sur les différents usages de l'eau à savoir l'agriculture, l'industrie et, dans une moindre mesure, l'alimentation en eau potable. En effet, les prélèvements pouvant avoir un impact sur le milieu naturel sont limités pour le maintien des DOB. En revanche, cet impact est à nuancer pour le scénario maximisant puisque des alternatives aux prélèvements sont étudiées via la diversification de l'origine de l'eau.

Objectif 7 : Gérer les situations de crise liée à la sécheresse

Rappels des phases précédentes

Un suivi sécheresse est mis en place sur le département par les Services de l'Etat, à travers un suivi des niveaux de nappe et des débits. En période de crise, des mesures de restriction et d'interdiction de certains usages de l'eau sont prises lorsque les seuils sont franchis –*pistes d'actions 57 et 58*–.

Liens documents cadres

SDAGE Artois Picardie « 2016-2021 » - Orientations : B-4

N° action	Scenarii			Pistes d'actions	Niveaux d'ambition			Maitrise d'ouvrage pressentie	fourchette de coûts	
	Socle	Intermédiaire	Maximisant		Niveau d'ambition 1	Niveau d'ambition 2	Niveau d'ambition 3		AMEVA	Autres MOA
57				Communiquer sur le dispositif de gestion de crise liée à la sécheresse	profession agricole	élus et gestionnaires de cours d'eau	grand public	Services de l'Etat, Chambres d'agriculture, AMEVA	€	€
58				Pérenniser le suivi des secteurs en tension lors des épisodes de sécheresse	sur l'Avre, la Maye	sur l'ensemble des unités de gestion		Services de l'Etat, Fédération de pêche, AMEVA	€	€€

Comparaison des scénarii

Pour gérer les situations de crise à l'étiage, le **scénario commun socle/intermédiaire** s'axe sur la pérennisation du suivi des secteurs en tension lors des périodes de crise.

Le scénario est donc focalisé sur la connaissance.

Le **scénario maximisant** propose de communiquer auprès des usagers et du grand public sur l'existence et le fonctionnement du dispositif de gestion de crise sécheresse.

Le scénario est donc constitué d'actions de connaissance et de communication.

Evaluation socio-éco / environnementale

Les deux scénarii ont un effet neutre sur le territoire au niveau environnemental. En effet les actions mises en place visent au développement de connaissances et de la communication. Ces actions n'impactent pas le contexte socio-économique du territoire.

Indicateur financier estimatif :
SOCLE / INTERMEDIAIRE
€ : Inférieur à 500 000 €

Indicateur financier estimatif :
MAXIMISANT
€ : Inférieur à 500 000 €

Objectif 8 : Sensibiliser les usagers aux économies d'eau pour s'adapter au changement climatique

Rappels des phases précédentes

Les conclusions du scénario tendanciel prévoient une augmentation des prélèvements d'eau sur le bassin versant. En effet, une tendance à la hausse des prélèvements AEP est envisagée malgré la baisse des consommations individuelles. Par ailleurs, l'augmentation de la population et les pics de fréquentation touristique pourraient générer des situations de tension lors des périodes estivales sur certains secteurs –*piste d'action 60-*.

Concernant l'agriculture, la multiplication des épisodes de sécheresse est le principal facteur susceptible d'augmenter le nombre de points de prélèvements et les consommations en eau, à moyen et long terme –*piste d'action 59 -*.

Enfin, les prélèvements industriels devraient se maintenir sur le territoire –*piste d'action 59 -*.

Liens documents cadres

SDAGE Artois Picardie « 2016-2021 » - Orientations : B-3

N° action	Scenarii			Pistes d'actions	Niveaux d'ambition			Maitrise d'ouvrage pressentie	fourchette de coûts	
	Socle	Intermédiaire	Maximisant		Niveau d'ambition 1	Niveau d'ambition 2	Niveau d'ambition 3		AMEVA	Autres MOA
59				Encourager les collectivités, irrigants, PME, PMI et industriels à réduire leur consommation d'eau				AEAP, Services de l'Etat, Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents, Associations, Chambres consulaires, AMEVA	€	€€
60				Sensibiliser les particuliers aux éco-gestes pour favoriser les économies d'eau				AEAP, Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents, Associations, AMEVA	€	€

Comparaison des scénarii

Le **scénario socle/intermédiaire** propose d'encourager les économies d'eau auprès des professionnels, des collectivités. Il est constitué d'une action de communication.

Le **scénario maximisant** renforce le scénario socle/intermédiaire en sensibilisant les particuliers aux économies d'eau. Le scénario est donc constitué exclusivement d'actions de communication.

Indicateur financier estimatif :

SOCLE/INTERMEDIAIRE

€ : Inférieur à 500 000 €

Indicateur financier estimatif :

MAXIMISANT

€ : Inférieur à 500 000 €

Les scénarii ont un effet neutre à positif sur le territoire au niveau environnemental. Les effets les plus notables sont observés sur l'état quantitatif des masses d'eau souterraines et superficielles ainsi que sur les milieux naturels.

En revanche, les scénarii pourraient avoir un impact indirect sur les différents usages de l'eau à savoir l'agriculture, l'industrie et l'alimentation en eau potable.

4.5. Enjeu 3 : Milieux naturels aquatiques et usages associés

Cinq objectifs ont été identifiés sur le territoire pour répondre à cet enjeu :

- Objectif 9 : Restaurer la continuité écologique et sédimentaire sur les cours d'eau ;
- Objectif 10 : Préserver et restaurer la qualité écologique et la fonctionnalité des milieux naturels aquatiques ;
- Objectif 11 : Connaître, préserver et restaurer les zones humides du territoire ;
- Objectif 12 : Lutter contre la prolifération des espèces exotiques envahissantes (faune et flore) ;
- Objectif 13 : Concilier les usages de tourisme et de loisirs liés à l'eau avec la préservation des milieux.

Objectif 9 : Restaurer la continuité écologique et sédimentaire sur les cours d'eau



Rappels des phases précédentes

La continuité piscicole et sédimentaire est perturbée sur le territoire du SAGE. De nombreux ouvrages hydrauliques / obstacles sont présents sur les cours d'eau et impactent les écoulements.

Des travaux ont déjà été réalisés sur 50 ouvrages du bassin versant. Des travaux sont à l'étude ou programmés pour 68 autres ouvrages d'ici 2020. Une nette tendance à l'amélioration de la continuité écologique et sédimentaire est donc prévue dans les prochaines années mais des retards sont possibles en raison de la complexité des dossiers –*pistes d'actions 61, 63 et 64*-.

Par ailleurs, l'ensemble des cours d'eau du territoire est classé en liste 1. Ainsi, aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages.

Enfin, les affluents de la Somme apparaissent comme profondément modifiés notamment en raison de déconnexion des fonds de vallées, la problématique de la continuité latérale y est donc importante et les possibilités d'actions limitées car complexes –*piste d'action 65* -.



Liens documents cadres

SDAGE Artois Picardie « 2016-2021 » - Orientations : A-6

N° action	Scenarii			Pistes d'actions	Niveaux d'ambition			Maitrise d'ouvrage pressentie	fourchette de coûts	
	Socle	Intermédiaire	Maximisant		Niveau d'ambition 1	Niveau d'ambition 2	Niveau d'ambition 3		AMEVA	Autres MOA
61				Mettre en place une stratégie de restauration de la continuité écologique et de la connectivité latérale				AMEVA, collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents	€€€	€€€
62				Améliorer les connaissances sur les espèces migratrices (par exemple : Lamproie Marine)				AFB, Fédération de pêche, AMEVA	€	€
63				Sensibiliser sur la notion de continuité écologique, sédimentaire, longitudinale et latérale et l'intérêt des travaux				Services de l'Etat, Fédération de pêche, AMEVA	€€	€
64				Réaliser des travaux de rétablissement de la continuité écologique et sédimentaire	liste 2 (carte 32 SDAGE) et ouvrages prioritaires du plan de gestion anguille (carte 20 SDAGE)	Saisir les opportunités existantes d'aménager les obstacles à l'écoulement sur les cours d'eau de la liste 1	sur les cours d'eau à enjeu poissons migrateurs à long terme (carte 18 du SDAGE)	Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents, propriétaires d'ouvrages, AEAP, AMEVA	€	€€€(€)
65				Restaurer la connectivité latérale en veillant à l'impact des opérations sur les zones humides et le transfert d'espèces exotiques envahissantes	sur le fleuve Somme	liste d'affluents		Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents, AMEVA	€	€€€(€)



Afin de restaurer la continuité écologique et sédimentaire, le **scénario commun socle/intermédiaire** s'axe sur la mise en place d'une stratégie et la réalisation des travaux de rétablissement de la continuité longitudinale.

Le scénario est donc fortement orienté sur des actions opérationnelles.

Au-delà des actions du scénario socle/intermédiaire, le **scénario maximisant** propose d'agir sur la restauration de la connectivité latérale. Il vise également à améliorer les connaissances sur les espèces migratrices et à sensibiliser à la notion de continuité écologique.

Le scénario est donc constitué d'actions opérationnelles (60%), d'actions de communication (20%) et de connaissance (20%).

Indicateur financier estimatif :

SOCLE / INTERMEDIAIRE

€(€€) : Jusqu'à 5 M€ en**

fonction des travaux réalisés

Indicateur financier estimatif :

MAXIMISANT

€(€€) : à partir d' 1 M€ et**

jusqu'à 5 M€ en fonction des

travaux réalisés



Le tableau ci-après présente l'évaluation socio-économique des trois scénarii et leurs effets sur les différents compartiments de l'environnement listés ci-dessous.

Évaluation des impacts			Scénario socle / intermédiaire	Scénario maximisant
État des masses d'eau	Masses d'eau souterraines	État qualitatif		
		État quantitatif		
	Masses d'eau superficielles	État qualitatif	+	++
		État quantitatif		
Conséquences environnementales	Milieux naturels / aquatiques et biodiversité		++	++
	Risques d'inondation			
	Pollution du sol			
	Air			
	Énergie			
	Climat			
	Santé humaine			
	Paysages/ cadre de vie/ patrimoine		+/-	
	Natura 2000		++	++
	Conséquences socio-économiques	Alimentation en eau potable		
Assainissement				
Industrie				
Agriculture				
Aménagement urbain				
Loisirs liés à l'eau		+	+	

Les deux scénarii ont un effet neutre à positif sur le territoire au niveau environnemental. Les effets les plus notables sont observés sur les milieux naturels aquatiques ainsi que sur l'état qualitatif des masses d'eau superficielles. Un impact globalement positif sur le paysage devrait également être constaté. Un point de vigilance est néanmoins identifié lors des opérations de restauration de la continuité écologique qui dans certains cas pourraient avoir un impact sur la valeur patrimoniale et architecturale des ouvrages hydrauliques.

Du point de vue des conséquences socio-économiques, l'effet est neutre sur la plupart des usages. Un impact positif est cependant attendu sur les loisirs liés à l'eau.

Objectif 10 : Préserver et restaurer la qualité écologique et la fonctionnalité des milieux naturels aquatiques

Rappels des phases
précédentes



Les milieux naturels aquatiques du bassin versant sont constitués d'une mosaïque variée associant Somme canalisée, cours d'eau, marais, étangs... et à son exutoire, marais arrière-littoraux, Baie de Somme et frange littorale constitué de dunes, de galets et de falaise.

Ces milieux sont fragiles et leurs qualités menacées. En particulier, les habitats piscicoles qui sont majoritairement dégradés ou perturbés malgré un fort potentiel. La Baie de Somme est également soumise à un ensablement important qui réduit son potentiel écologique –*piste d'action*72 -.

Des actions sont mises en place sur le territoire notamment via les plans de gestion des cours d'eau qui couvrent la quasi-totalité du territoire à l'exception du Marquenterre (où seuls la Maye et le Dien sont couverts). Toutefois, l'absence de maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de ces plans de gestion est parfois problématique sur certains secteurs. La prise de compétence GEMAPI par les communes au 1^{er} janvier 2018 devrait permettre de résoudre cette problématique –*pistes d'actions* 66, 67, 68, 69 et 70-.

Enfin, il n'existe pas de plans de gestion sur les fossés du bassin versant qui sont du domaine de compétence des associations syndicales sur les secteurs non couverts par les EPCI –*piste d'action*71 -.

Liens documents
cadres



SDAGE Artois Picardie « 2016-2021 » - Orientations : A-4, A-5, A-7, D-6, C-4

PGRI Artois Picardie « 2016-2021 » - Objectifs : O3

N° action	Scenarii			Pistes d'actions	Niveaux d'ambition			Maitrise d'ouvrage pressentie	fourchette de coûts	
	Socle	Intermédiaire	Maximisant		Niveau d'ambition 1	Niveau d'ambition 2	Niveau d'ambition 3		AMEVA	Autres MOA
66				Sensibiliser sur les bonnes pratiques de restauration et d'entretien des cours d'eau				AEAP, Services de l'Etat, Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents, Fédération de pêche, AMEVA	€	€
67				Mettre en œuvre ou actualiser les PPRE	Mettre à jour et mettre en œuvre les PPRE existants	Elaborer des PPRE sur les secteurs orphelins et les mettre en œuvre		Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents, AMEVA	€€	€€€€
68				Pérenniser le réseau de suivi et d'évaluation des PPRE	indicateurs piscicoles, hydromorphologiques et biologiques	indicateurs macrophytes (CBNBL) et indicateurs ripisylves (CRPF)		Services de l'Etat, Fédération de pêche, Associations, AMEVA	€	€
69				Identifier les tronçons de cours d'eau prioritaires pour la reconquête de la qualité hydromorphologique				AEAP, Services de l'Etat, AMEVA	€	€
70				Préserver les milieux naturels (zones humides, intertidales, etc.) ayant un impact positif sur le littoral				Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents, Associations, AMEVA	non chiffré	non chiffré
71				Evaluer le potentiel écologique des réseaux de fossés et concilier leur entretien avec la préservation des zones humides				, Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents, Associations, AMEVA	€€	€
72				Réaliser une étude sur l'ensablement de la baie en lien avec le changement climatique et les solutions préconisées pour ralentir le phénomène				Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents	€€€	



Comparaison des
scénarii

Afin de préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques, le **scénario socle** priorise son action sur la révision des plans de gestion des cours d'eau et la mise en œuvre des programmes de travaux.

Le scénario socle est donc exclusivement opérationnel.

Au-delà de la mise en œuvre des plans de gestion, le **scénario intermédiaire** propose de pérenniser le suivi des travaux réalisés dans le cadre des plans de gestion des cours d'eau et de préserver les milieux ayant un impact positif sur le littoral.

Le scénario est constitué aux deux tiers d'actions opérationnelles et pour le reste d'actions de connaissance.

Enfin, le **scénario maximisant** complète les scénarii précédents par la sensibilisation à la restauration et l'entretien des cours d'eau. D'autre part, le scénario propose d'identifier les tronçons pour la reconquête de la qualité hydromorphologique. Enfin, deux nouvelles thématiques sont traitées dans ce scénario sur l'entretien des fossés et le développement de la connaissance sur l'ensablement de la baie de Somme en lien avec le changement climatique.

Le scénario maximisant s'articule principalement autour de deux types d'actions : de connaissance et opérationnelles. Elles représentent chacune 42% des propositions. Une mesure de communication complète le scénario.

Indicateur financier estimatif :

SOCLE

€€€(€)** : à partir de 1 M€
jusqu'à plus de 5 M€

Indicateur financier estimatif :

INTERMEDIAIRE

€€€(€)** : à partir de 1 M€
jusqu'à plus de 5 M€

Indicateur financier estimatif :

MAXIMISANT

€€€(€)** : à partir de 1 M€
jusqu'à plus de 5 M€

Le tableau ci-après présente l'évaluation socio-économique des trois scénarii et leurs effets sur les différents compartiments de l'environnement listés ci-dessous.

Évaluation des impacts			Scénario socle	Scénario intermédiaire	Scénario maximisant
État des masses d'eau	Masses d'eau souterraines	État qualitatif			
		État quantitatif			
	Masses d'eau superficielles	État qualitatif		+	++
		État quantitatif			
Conséquences environnementales	Milieux naturels / aquatiques et biodiversité			+	++
	Risques d'inondation				
	Pollution du sol				
	Air				
	Énergie				
	Climat				
	Santé humaine				
	Paysages/ cadre de vie/ patrimoine				+
	Natura 2000			+	++
	Conséquences socio-économiques	Alimentation en eau potable			
Assainissement					
Industrie					
Agriculture					
Aménagement urbain					
Loisirs liés à l'eau				+	

Les trois scénarii ont un effet neutre à positif sur le territoire au niveau environnemental. Les effets les plus notables sont observés sur les milieux naturels aquatiques ainsi que sur l'état qualitatif des masses d'eau superficielles. Les scénarii intermédiaire et maximisant ont également un impact positif sur le paysage et le cadre de vie.

Du point de vue des conséquences socio-économiques, les scénarii intermédiaire et maximisant présentent un impact positif sur les loisirs liés à l'eau.



Objectif 11 : Connaître, préserver et restaurer les zones humides du territoire

Rappels des phases
précédentes

Le SDAGE Artois-Picardie identifie plus de 33 000 ha de zones à dominante humide sur le territoire du SAGE. Parmi ces zones, peuvent être citées : la Vallée de la Somme, l'étang Saint-Ladre, les hortillonnages ou encore les marais arrière-littoraux.

Actuellement, il n'existe pas d'inventaire sur l'ensemble des zones humides à l'échelle du territoire du SAGE et les fonctionnalités ne sont pas connues. Des études ont néanmoins été réalisées, notamment sur l'Avre et les Trois Doms par la DREAL et des données existent sur la vallée de la Somme et le littoral – *pistes d'actions 74 et 75* -.

L'urbanisation du territoire et l'évolution de l'emprise agricole ont entraîné une régression importante des zones humides par le passé. Ces zones sensibles sont toujours sous pression malgré les nouvelles réglementations – *pistes d'actions 73, 76, 77, 78, 7 et 81* -.

Par ailleurs, le changement climatique pourrait avoir des conséquences sur les fonctionnalités des zones humides. Outre l'assèchement global attendu sur le territoire, il devrait accroître les besoins en eau et donc les prélèvements, susceptibles d'impacter les fonctionnalités des zones humides – *piste d'action 80* -.

Liens documents
cadres

SDAGE Artois Picardie « 2016-2021 » - Orientations : A-9

PGRI Artois Picardie « 2016-2021 » - Objectifs : O3

N° action	Scenarii			Pistes d'actions	Niveaux d'ambition			Maitrise d'ouvrage pressentie	fourchette de coûts	
	Socle	Intermédiaire	Maximisant		Niveau d'ambition 1	Niveau d'ambition 2	Niveau d'ambition 3		AMEVA	Autres MOA
73				Sensibiliser sur les zones humides et leurs rôles sur le territoire	élus/propriétaires/gestionnaires de ZH	grand public		AEAP, Services de l'Etat, Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents, Associations, AMEVA	€	€€
74				Délimiter les zones humides et caractériser leurs fonctionnalités (intégrer les zones d'expansion de crue)	sur le BV			AMEVA, Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents	€€€	
75				Identifier les zones humides : - dont la qualité sur le plan fonctionnel et de la biodiversité est remarquable et pour lesquelles des actions particulières de préservation doivent être menées - où des actions de restauration/réhabilitation sont nécessaires - permettant le maintien de l'agriculture et des zones humides et prioriser les actions (Dresser le bilan des actions réalisées ou programmées)	Sur l'enveloppe du SDAGE (Zone à Dominante Humide) sur les zones à enjeux (Vallée de Somme et littoral)	Sur l'ensemble des ZDH	Sur l'ensemble du Bassin versant	AMEVA	€(€)	
76				Mettre en place des plans de gestion des zones humides (entretien, restauration, etc.)	Connaitre et pérenniser les plans de gestion existants	Définir et mettre en œuvre des plans de gestion sur les zones humides prioritaires identifiées précédemment		Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents, Associations, propriétaires et gestionnaires de zones humides, AMEVA	€	€€€(€)
77				Identifier et protéger les zones humides par leur prise en compte dans les documents d'urbanisme				Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents	pas de coût supplémentaire	
78	Niveau d'ambition 1	Niveau d'ambition 2		Appliquer la doctrine "éviter, réduire, compenser" pour tous les projets en zones humides sur le territoire (au sens de la police de l'eau) et orienter les secteurs de reconquête des zones humides selon leur fonctionnalité pour les opérations de compensation	seuils de compensation du SDAGE (restauration : 150% minimum ou création : 100% minimum sur le même territoire de SAGE)	Restauration 150% ou création 100% sur la même masse d'eau superficielle		Services de l'Etat, AMEVA	€	€
79				Identifier les projets d'aménagement soumis à déclaration et veiller à leur impact sur les zones humides (Suivi SIG notamment)				Services de l'Etat, AMEVA	€	€

80			Evaluer l'impact du changement climatique et des usages de l'eau (prélèvements) sur la fonctionnalité des cours d'eau et des zones humides				Services de l'Etat, Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents, AMEVA	non chiffré	non chiffré
81			Identifier les décharges historiques et "sauvages" à proximité des milieux naturels aquatiques	Recensement / inventaire	Caractériser l'impact des décharges sur la qualité des milieux		Services de l'Etat, Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents, Associations AMEVA	€	€€(€)



Comparaison des scénarii

Pour répondre à l'Orientation A-9 du SDAGE Artois-Picardie « Stopper la disparition, la dégradation des zones humides à l'échelle du bassin Artois-Picardie et préserver, maintenir et protéger leur fonctionnalité », le **scénario socle** privilégie d'abord la délimitation des zones humides par la cartographie et la caractérisation de leurs fonctionnalités. Il identifie, en réponse à la disposition A-9.4, les zones où les actions de restauration sont nécessaires, les zones dont la qualité sur le plan fonctionnel et de la biodiversité est remarquable et pour lesquelles des actions particulières de préservation doivent être menées et les zones qui permettent le maintien et le développement d'une agriculture viable et économiquement intégrée dans les territoires et la préservation. Il propose également leur classement dans les documents d'urbanisme (d. A-9.2) et rappelle la doctrine « éviter, réduire, compenser » (d. A-9.3).

Le scénario socle est donc organisé pour moitié autour des prérequis de connaissance. Des actions opérationnelles et de mise en compatibilité des documents d'urbanisme sont également prévues.

Au-delà de ces actions, le **scénario intermédiaire** propose la mise en place de plans de gestion pour les zones humides sur les secteurs identifiés et priorités (dans le scénario socle).

Le scénario est donc constitué d'actions opérationnelles (40%), de connaissance (40%) et de mise en compatibilité des documents d'urbanisme (20%).

Enfin, le **scénario maximisant** complète les scénarii précédents par la sensibilisation sur les zones humides. Le scénario s'axe également sur l'identification des menaces pesant sur les zones humides et les milieux aquatiques (projets d'aménagements, changement climatique et usages de l'eau, décharges).

Le scénario est donc orienté vers les actions de connaissance (55%), les actions opérationnelles (22%), de communication et de mise en compatibilité des documents d'urbanisme (11%).

Indicateur financier estimatif :

SOCLE

€ : Inférieur à 500 000 €

Indicateur financier estimatif :

INTERMEDIAIRE

**€€ : Compris entre
500 000 € et 1M€**

Indicateur financier estimatif :

MAXIMISANT

**€€ : Compris entre
500 000 € et 1M€**

Le tableau ci-après présente l'évaluation socio-économique des trois scénarii et leurs effets sur les différents compartiments de l'environnement listés ci-dessous.

Évaluation des impacts		Scénario socle	Scénario intermédiaire	Scénario maximisant
État des masses d'eau	Masses d'eau souterraines	État qualitatif		
		État quantitatif		
	Masses d'eau superficielles	État qualitatif		
		État quantitatif		
Conséquences environnementales	Milieux naturels / aquatiques et biodiversité		+	++
	Risques d'inondation			
	Pollution du sol			
	Air			+
	Énergie			
	Climat			+
	Santé humaine			
	Paysages/ cadre de vie/ patrimoine			++
	Natura 2000		+	++
Conséquences socio-économiques	Alimentation en eau potable			
	Assainissement			
	Industrie			
	Agriculture			-
	Aménagement urbain			-
	Loisirs liés à l'eau			

Les trois scénarii ont un effet neutre à positif sur le territoire au niveau environnemental. Les effets les plus notables sont observés sur les milieux naturels aquatiques ainsi que sur le paysage et le cadre de vie.

Indirectement, les actions proposées ont un effet positif sur la qualité de l'air et le climat.

Du point de vue des conséquences socio-économiques, les trois scénarii peuvent impacter les usages agricoles et l'aménagement urbain si les collectivités font le choix de la protection des zones humides dans les documents d'urbanisme.

Objectif 12 : Lutter contre la prolifération des espèces exotiques envahissantes (faune et flore)

Rappels des phases
précédentes



Sur le territoire du SAGE, de nombreuses espèces exotiques envahissantes ont colonisé les cours d'eau et milieux naturels aquatiques. Ces espèces impactent la biodiversité locale, les usages (navigation) et se développent rapidement.

Aujourd'hui, sur la partie floristique, le Conservatoire Botanique National de Bailleul a engagé un travail de recensement et d'identification de ces espèces à l'échelle de son périmètre d'intervention, constituant une base de données importantes à pérenniser sur le bassin. Toutefois, il n'existe pas d'inventaires de la faune à l'heure actuelle –*piste d'action 83* -.

Une action est portée par le Conseil Départemental de la Somme depuis de nombreuses années sur la problématique du rat musqué, minant les berges des cours d'eau. Cette action est recentrée sur le linéaire du canal de la Somme (propriété du Conseil Départemental de la Somme) au regard des coûts engendrés et du contexte économique –*pistes d'actions 82, 84 et 85* -.

Liens documents
cadres



SDAGE Artois Picardie « 2016-2021 » - Orientations : A-7

N° action	Scenarii			Pistes d'actions	Niveaux d'ambition			Maitrise d'ouvrage pressentie	fourchette de coûts	
	Socle	Intermédiaire	Maximisant		Niveau d'ambition 1	Niveau d'ambition 2	Niveau d'ambition 3		AMEVA	Autres MOA
82				Mettre en place une stratégie sur les EEE à une échelle cohérente en ciblant les espèces prioritaires et les objectifs associés				AMEVA	€	
83				Pérenniser une cellule scientifique de veille et de communication pour faciliter le repérage et le suivi des actions pour la lutte contre le développement des espèces exotiques envahissantes				AMEVA	€(€)	
84				Communiquer sur les espèces exotiques envahissantes et les moyens de lutte existants	gestionnaires de sites	élus	grand public	AEAP, Services de l'Etat, Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents, Conservatoires, Associations, AMEVA	€	€
85				Mettre en œuvre des programmes d'actions de lutte contre les EEE prioritaires et/ou dans les secteurs prioritaires				Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents, Conservatoires, Associations, AMEVA	non chiffré	non chiffré



Afin de lutter contre la prolifération des espèces exotiques envahissantes (EEE) et répondre à la disposition A-7.2 du SDAGE Artois-Picardie, le **scénario socle** s’axe sur la mise en place d’une stratégie et la mise en œuvre de programmes de lutte contre les EEE.

Le scénario est constitué essentiellement d’actions opérationnelles.

Au-delà de ces actions, le **scénario intermédiaire** propose la mise en place d’une cellule de veille sur les EEE.

Le scénario est donc constitué d’actions opérationnelles (66%), et de gestion (33%).

Enfin, le **scénario maximisant** complète les scénarii précédents par la communication sur les EEE et les moyens de lutte contre ces espèces.

Une action de communication vient donc compléter le scénario maximisant.



Indicateur financier estimatif :
SOCLE
€** : Inférieur à 500 000 €

Indicateur financier estimatif :
INTERMEDIAIRE
€** : Inférieur à 500 000 €

Indicateur financier estimatif :
MAXIMISANT
€** : Inférieur à 500 000 €

Le tableau ci-après présente l’évaluation socio-économique des trois scénarii et leurs effets sur les différents compartiments de l’environnement listés ci-dessous.

Évaluation des impacts		Scénario socle	Scénario intermédiaire	Scénario maximisant
État des masses d'eau	Masses d'eau souterraines	État qualitatif		
		État quantitatif		
	Masses d'eau superficielles	État qualitatif		
		État quantitatif		
Conséquences environnementales	Milieux naturels / aquatiques et biodiversité		++	
	Risques d'inondation			
	Pollution du sol			
	Air			
	Énergie			
	Climat			
	Santé humaine			
	Paysages/ cadre de vie/ patrimoine		++	
Natura 2000		++		
Conséquences socio-économiques	Alimentation en eau potable			
	Assainissement			
	Industrie			
	Agriculture			
	Aménagement urbain			
	Loisirs liés à l'eau		+	

Les trois scénarii ont un effet neutre à positif sur le territoire au niveau environnemental. Les effets les plus notables sont observés sur les milieux naturels aquatiques ainsi que sur le paysage et le cadre de vie.

Du point de vue des conséquences socio-économiques, les scénarii sont bénéfiques pour les loisirs liés à l'eau aujourd'hui impactés par la présence d'espèces exotiques envahissantes.

Objectif 13 : Concilier les usages de tourisme et de loisirs liés à l'eau avec la préservation des milieux

 Rappels des phases précédentes

De nombreuses activités de loisirs liées à l'eau sont présentes sur le territoire du SAGE, notamment : la pêche en cours d'eau, la pêche maritime, la pêche à pied ainsi que la chasse au gibier d'eau. Des activités nautiques comme la navigation de plaisance ou le canoë-kayak sont également pratiquées sur des linéaires spécifiques. Enfin, le littoral est sollicité pour la plaisance et la baignade. Plus globalement sur le bassin, des activités de randonnées et de cyclisme sont pratiquées sur les bords des cours d'eau (chemin de halage) –*pistes d'actions 88 et 91*-.

La fréquentation touristique est relativement importante sur le bassin versant et principalement axée sur Amiens, sur la Baie de Somme et sur Albert et son tourisme de mémoire –*piste d'action 87* -. Ces activités de loisirs et la fréquentation touristique peuvent représenter une menace pour la qualité des milieux. La Baie de Somme a bénéficié d'une Opération Grand Site de France pour veiller à l'équilibre entre protection des milieux et fréquentation touristique

Toutefois, rappelons que les activités de loisirs sont également tributaires de la qualité de la ressource en eau et des milieux associés –*pistes d'actions 89 et 90*-.

Enfin, des Habitations Légères de Loisirs (HLL) sont historiquement installées le long de la Somme. De nombreuses constructions illégales se développent dans le lit majeur du fleuve, soulevant plusieurs problématiques notamment liées au risque d'inondation, à la qualité de l'eau (rejet des eaux usées) et à la préservation des zones humides –*piste d'action 86* -.

 Liens documents cadres

SDAGE Artois Picardie « 2016-2021 » - Orientations : A-8, A-9, D-6

PAMM – Dispositions : D-3

N° action	Scenarii			Pistes d'actions	Niveaux d'ambition			Maitrise d'ouvrage pressentie	fourchette de coûts	
	Socle	Intermédiaire	Maximisant		Niveau d'ambition 1	Niveau d'ambition 2	Niveau d'ambition 3		AMEVA	Autres MOA
86				Mettre en place une stratégie de maîtrise des habitations légères de loisirs dans les lits majeurs des cours d'eau	Sensibiliser sur l'implantation de ces habitations dans le lit majeur	Inciter à la résorption de ces habitations sur les zones humides prioritaires		Services de l'Etat, Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents, AMEVA,	€	€
87				Sensibiliser les gestionnaires de sites et d'activités touristiques aux impacts de la "sur-fréquentation" sur les milieux naturels et aquatiques et diffuser les bonnes pratiques				Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents, Offices du Tourisme, AMEVA	€	€
88				Développer auprès des usagers les bonnes pratiques de gestion pour préserver les milieux et la ressource (AAPPMA, pêche à pied, chasseurs, etc.)	Sensibilisation à destination des structures (associations, fédérations...) existantes	Sensibilisation à destination des autres usagers		Fédérations de Pêche et de Chasse, CDCK, Associations, Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents, AMEVA	€	€€
89				Communiquer sur les activités économiques qui participent à la préservation des milieux naturels et aquatiques				Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents, Associations		non chiffré
90				Identifier les besoins des usagers et évaluer l'opportunité d'y répondre dans le cadre d'opérations de RCE (embarcation sans motorisation ; sur parcours existants et opportunités)				Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents, AMEVA	€	€
91				Suivre dans le temps les carrières réaménagées				Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents	-	€



Afin de concilier les usages avec la préservation des milieux, le **scénario commun socle/intermédiaire** s'axe sur la communication sur les bonnes pratiques pour préserver les milieux naturels aquatiques et la qualité de l'eau auprès des usagers.

Le scénario est centré sur la communication.

Au-delà des actions précédentes, le **scénario maximisant** renforce les actions en faveur de la gestion de la fréquentation touristique et des loisirs. Il propose également de travailler sur la maîtrise des Habitations Légères de Loisirs (HLL) illégales et de suivre dans le temps les carrières réaménagées.

Le scénario s'articule autour de deux types d'actions : des actions de communication (66%) et de connaissance (33%).

Indicateur financier estimatif :
SOCLE / INTERMEDIAIRE
€ : Inférieur à 500 000 €

Indicateur financier estimatif :
MAXIMISANT
€ : Inférieur à 500 000 €



Le tableau ci-après présente l'évaluation socio-économique des trois scénarii et leurs effets sur les différents compartiments de l'environnement listés ci-dessous.

Évaluation des impacts		Scénario socle / intermédiaire	Scénario maximisant
État des masses d'eau	Masses d'eau souterraines	État qualitatif	
		État quantitatif	
	Masses d'eau superficielles	État qualitatif	
		État quantitatif	
Conséquences environnementales	Milieux naturels / aquatiques et biodiversité		+
	Risques d'inondation		+
	Pollution du sol		
	Air		
	Énergie		
	Climat		
	Santé humaine		
	Paysages/ cadre de vie/ patrimoine		+
Conséquences socio-économiques	Natura 2000		+
	Alimentation en eau potable		
	Assainissement		
	Industrie		
	Agriculture		
	Aménagement urbain		
Loisirs liés à l'eau		+	

Les deux scénarii ont un effet neutre à positif sur le territoire au niveau environnemental. Les effets les plus notables sont observés sur les milieux naturels aquatiques ainsi que sur le paysage et le cadre de vie. La maîtrise des HLL pourrait également permettre de réduire l'exposition des personnes et des biens aux risques d'inondation.

Du point de vue des conséquences socio-économiques, les scénarii sont bénéfiques pour les loisirs liés à l'eau.

4.6. Enjeu 4 : Risques majeurs

Six objectifs ont été identifiés sur le territoire pour répondre à cet enjeu :

- Objectif 14 : Améliorer la connaissance des risques d'inondation et le partage de l'information ;
- Objectif 15 : Rendre prioritaire l'intégration des risques d'inondation dans les politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme ;
- Objectif 16 : Limiter le ruissellement en zones urbaines et rurales et limiter les transferts (transversal avec enjeux Qualité des eaux/Milieus) ;
- Objectif 17 : Poursuivre le développement d'une culture du risque et de la prévention et anticiper la préparation de la gestion de crise ;
- Objectif 18 : Renforcer la cohérence entre les politiques de gestion et de prévention des risques fluviaux et littoraux en lien avec le changement climatique ;
- Objectif 19 : Respecter le fonctionnement dynamique du littoral dans la gestion du trait de côte (transversal avec enjeu Milieu).

Objectif 14 : Améliorer la connaissance des risques d'inondation et le partage de l'information

Rappels des phases précédentes



Les études hydrauliques menées sur le bassin depuis les inondations de 2001, dans le cadre des PPRI et des TRI ont permis d'affiner localement la connaissance des risques et de délimiter les zones inondables pour les crues de période de retour 10 ans, 100 ans et 1000 ans (TRI). En revanche, peu de connaissances sont aujourd'hui disponibles sur les affluents de la Somme -*pistes d'actions 92, 93 et 96*-.

Concernant les phénomènes de ruissellement, des études ont été menées localement à la suite d'évènements de ruissellement et coulées de boues et dans le cadre des PLUi pour caractériser les risques en lien avec la thématique des eaux pluviales. Une cartographie de l'aléa érosion existe également à l'échelle du bassin versant suite à l'étude réalisée par l'INRA, cette dernière est peu représentative des catastrophes qui sont intervenues sur le bassin. Actuellement, cette cartographie est reprise par SOMEA pour être affinée -*pistes d'actions 94 et 95*-.

(À noter : les risques liés à la submersion marine et à l'érosion du trait de côte traités dans les objectifs 15, 17 et 18)

Liens documents cadres



SDAGE Artois Picardie « 2016-2021 » - Orientations : C-1, C-3, C-4

PGRI Artois Picardie « 2016-2021 » - Objectifs : O1, O3, O6, O7, O8, O9

SLGRI- Dispositions : D-1, D-2

N° action	Scenarii			Pistes d'actions	Niveaux d'ambition			Maitrise d'ouvrage pressentie	fourchette de coûts	
	Socle	Intermédiaire	Maximisant		Niveau d'ambition 1	Niveau d'ambition 2	Niveau d'ambition 3		AMEVA	Autres MOA
92				Communiquer et partager les informations disponibles sur les risques d'inondation entre les différents acteurs				AMEVA	€	
93				Améliorer et consolider la connaissance sur les zones inondables du bassin versant - débordements de cours d'eau et remontée de nappe - en tenant compte de la dynamique de la Baie de Somme et du changement climatique (Q10 et Q100 en priorité)	TRI	Affluents	Vallée fluviale	Services de l'Etat, AMEVA	€€€	
94				Identifier les secteurs soumis à un aléa ruissellement et érosion fort et cartographier les axes de ruissellement potentiels	Etat des lieux des études existantes	Inciter les collectivités compétentes à affiner la connaissance sur les phénomènes lors de l'élaboration des documents d'urbanisme		Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents, Chambre consulaire, AMEVA	€€	€€(€)
95				Mettre à jour les bases de données recensant les aménagements d'hydraulique (structurante et douce) pour maîtriser le ruissellement	renseignées par les MO des études	Centralisée par l'EPTB		Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents, AMEVA	€	€
96				Etudier les enjeux et leurs évolutions au sein des zones inondables notamment sur les aspects humains, économiques et environnementaux	TRI	ZI et de submersions		Services de l'Etat, Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents, AMEVA	€	€€(€)
97				Protéger les zones naturelles d'expansion de crues dans les documents d'urbanisme				Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents	pas de coût supplémentaire	
98				Améliorer la gestion des ouvrages hydrauliques dans les zones d'expansion de crue et évaluer les possibilités de reconnecter les zones d'expansion de crue sur les affluents				Propriétaires et gestionnaires d'ouvrages, AMEVA	non chiffré	non chiffré



Le **scénario commun socle/intermédiaire** s'axe sur l'amélioration de la connaissance sur le ruissellement et l'érosion ainsi que sur la protection des zones naturelles d'expansion de crue dans les documents d'urbanisme (SDAGE disposition C-4.1).

Le scénario est constitué d'actions de connaissance et de mise en compatibilité des documents d'urbanisme.

Au-delà des actions du scénario socle /intermédiaire, le **scénario maximisant** renforce les actions d'acquisition de connaissances en se concentrant sur les zones inondables et sur leurs enjeux. La communication / partage de ces données entre les différents acteurs est également mise en avant. Le scénario propose enfin de travailler sur les zones naturelles d'expansion de crue.

Des actions de connaissances, de communication et de mise en compatibilité des documents d'urbanisme composent ce scénario.

Indicateur financier estimatif :
SOCLE / INTERMEDIAIRE
€ : Inférieur à 500 000 €

Indicateur financier estimatif :
MAXIMISANT
€(€) : Inférieur à 1 M€



Le tableau ci-après présente l'évaluation socio-économique des trois scénarii et leurs effets sur les différents compartiments de l'environnement listés ci-dessous.

Évaluation des impacts		Scénario socle / intermédiaire	Scénario maximisant
État des masses d'eau	Masses d'eau souterraines	État qualitatif	
		État quantitatif	
	Masses d'eau superficielles	État qualitatif	
		État quantitatif	
Conséquences environnementales	Milieus naturels / aquatiques et biodiversité		+
	Risques d'inondation	+	++
	Pollution du sol		
	Air		
	Énergie		
	Climat		
	Santé humaine		
	Paysages/ cadre de vie/ patrimoine		
	Natura 2000		
Conséquences socio-économiques	Alimentation en eau potable		
	Assainissement		
	Industrie		
	Agriculture		
	Aménagement urbain		-
	Loisirs liés à l'eau		

Les trois scénarii ont un effet neutre à positif sur le territoire au niveau environnemental. Les effets les plus notables sont observés sur les risques d'inondation et les milieux naturels.

Du point de vue des conséquences socio-économiques, les scénarii impactent l'aménagement urbain à travers le classement des zones naturelles d'expansion de crues dans les documents d'urbanisme

Objectif 15 : Rendre prioritaire l'intégration des risques d'inondation dans les politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme

Rappels des phases précédentes

Le territoire du SAGE est sensible à différents types de risques :

- Les inondations (débordement de cours d'eau, remontée de nappe, ruissellement)
- La submersion marine ;
- L'érosion du trait de côte ;
- Les mouvements de terrain.

Des liens / interactions fort(e)s existent entre ces différents types de risques. Les inondations sont souvent responsables de mouvements de terrain. La submersion marine participe également à l'érosion du trait de côte.

De nombreux outils de planification et de gestion existent déjà sur le territoire : PGRI, SLGRI, PAPI, Plan Somme. De plus, des outils régaliens de prise en compte du risque dans l'aménagement du territoire sont également mis en place sur le bassin versant : les PPRi – *piste d'action 99*.

Liens documents cadres

SDAGE Artois Picardie « 2016-2021 » - Orientations : C-2, C-4

PGRI Artois Picardie « 2016-2021 » - Objectifs : O1, O5, O14

SLGRI– Dispositions : D-3, D-5

N° action	Scenarii			Pistes d'actions	Niveaux d'ambition			Maitrise d'ouvrage pressentie	fourchette de coûts	
	Socle	Intermédiaire	Maximisant		Niveau d'ambition 1	Niveau d'ambition 2	Niveau d'ambition 3		AMEVA	Autres MOA
99				Intégrer les risques aux documents d'urbanisme en accompagnant les structures compétentes pour une meilleure prise en compte des risques et de leurs interactions (SCoT/PLUi, révision et élaboration)				Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents, AMEVA	€€	pas de coût supplémentaire

Comparaison des scénarii

Afin de prendre en compte les risques d'inondation dans les politiques d'aménagement du territoire, le **scénario unique** s'axe sur l'intégration des risques et de leurs interactions dans les documents d'urbanisme par l'accompagnement des collectivités pour une meilleure prise en compte de ces risques.

Le scénario vise donc à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme.

Le scénario a un effet neutre à positif sur le territoire au niveau environnemental notamment sur les risques d'inondation.

Le scénario a un impact positif sur l'aménagement urbain, au travers de son action sur les documents d'urbanisme.



Objectif 16 : Limiter le ruissellement en zones urbaines et rurales et limiter les transferts



Rappels des phases précédentes

Les éléments fixes paysagers (haie, talus, ...) ont une fonction de ralentissement/filtration lors d'épisodes pluvieux intenses. Ils ont fortement régressé sur le territoire ces dernières décennies au gré des remembrements. Cette disparition, associée à des pratiques culturelles parfois inadaptées sur les secteurs à risque, favorisent l'érosion du sol et les transferts de pollution vers les milieux aquatiques –*piste d'action 102*-. Les phénomènes de ruissellement se sont ainsi aggravés sur le territoire, devenant récurrents et touchant une commune sur deux (arrêtés de catastrophes naturelles).

Cette tendance ne devrait pas s'améliorer dans les années à venir, les prévisions annonçant la multiplication des épisodes climatiques extrêmes et la poursuite de l'imperméabilisation des sols –*pistes d'actions 100, 101 et 103*-.



Liens documents cadres

SDAGE Artois Picardie « 2016-2021 » - Orientations : A-4, C-2

PGRI Artois Picardie « 2016-2021 » - Objectifs : O5

N° action	Scenarii			Pistes d'actions	Niveaux d'ambition			Maitrise d'ouvrage pressentie	fourchette de coûts	
	Socle	Intermédiaire	Maximisant		Niveau d'ambition 1	Niveau d'ambition 2	Niveau d'ambition 3		AMEVA	Autres MOA
100				Identifier et hiérarchiser-les sous-bassins susceptibles d'impacter la qualité des cours d'eau				AEAP, Services de l'Etat, AMEVA	€€	€€
101				Réaliser des programmes de maîtrise du ruissellement dans les sous-bassins à risque en privilégiant les techniques de ralentissement dynamique et en veillant à la préservation des milieux	sous-bassins à aléa fort	autres sous-bassins		Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents, AMEVA,	€	€€€
102				Recenser et favoriser le maintien des éléments fixes du paysage jouant un rôle hydraulique, des prairies, zones enherbées et boisées en les classant dans les documents d'urbanisme (zones agricoles protégées, OAP, espaces boisés classés)				Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents		€€
103				Accompagner les exploitants agricoles dans la modification des pratiques culturales pour limiter les transferts vers les milieux superficiels	sur les parcelles en bordure de cours d'eau	sur les bassins versants sensibles au phénomène de ruissellement et d'érosion	à l'échelle du BV	Structures de conseil agricole, Chambre consulaire		€(€)



Afin de limiter les ruissellements et les transferts vers le milieu, le **scénario socle** s'axe sur la protection des éléments fixes du paysage à travers les documents d'urbanisme (disposition A-4.3 du SDAGE) et sur la mise en œuvre de programmes de maîtrise des ruissellements (disposition C-3.1).

Le scénario est constitué d'actions opérationnelles et de mise en compatibilité des documents d'urbanisme.

Au-delà des actions du scénario socle, le **scénario commun intermédiaire/maximisant** propose d'accompagner les agriculteurs pour modifier leurs pratiques dans les secteurs à risque. L'amélioration de la connaissance sur les sous-bassins impactant la qualité de l'eau est également une piste d'action.

Des actions opérationnelles (50%), de connaissance (25%) et de mise en compatibilité des documents d'urbanisme (25%) composent ce scénario.

Indicateur financier estimatif :
SOCLE
€ : Inférieur à 500 000 €

Indicateur financier estimatif :
INTERMEDIAIRE / MAXIMISANT
€ : Inférieur à 500 000 €



Le tableau ci-après présente l'évaluation socio-économique des trois scénarii et leurs effets sur les différents compartiments de l'environnement listés ci-dessous.

Évaluation des impacts			Scénario socle	Scénario intermédiaire / maximisant
État des masses d'eau	Masses d'eau souterraines	État qualitatif		
		État quantitatif		
	Masses d'eau superficielles	État qualitatif		++
		État quantitatif		
Conséquences environnementales	Milieux naturels / aquatiques et biodiversité			+
	Risques d'inondation			++
	Pollution du sol			
	Air			
	Énergie			
	Climat			
	Santé humaine			
	Paysages/ cadre de vie/ patrimoine			
	Natura 2000			
	Conséquences socio-économiques	Alimentation en eau potable		
Assainissement				
Industrie				
Agriculture				
Aménagement urbain			-	
Loisirs liés à l'eau			0/-	

Les scénarii ont un effet neutre à positif sur le territoire au niveau environnemental. Les effets les plus notables sont observés sur le risque inondation, l'état qualitatif des masses d'eau superficielles et milieux naturels et aquatiques.

Du point de vue des conséquences socio-économiques, les scénarii impactent l'aménagement urbain à travers le classement d'éléments fixes du territoire. D'autre part, le nécessaire changement de pratiques agricoles est susceptible d'avoir un impact sur l'activité.

Objectif 17 : Poursuivre le développement d'une culture du risque et de la prévention et anticiper la préparation de la gestion de crise

Rappels des phases
précédentes



Le territoire du SAGE étant concerné par de nombreux risques naturels, certaines communes du bassin versant doivent mettre en place une information préventive à travers les Documents d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Parmi ces communes, seul 25% ont réalisé leur DICRIM et 135 communes en sont donc encore dépourvues –*piste d'action 105* -.

De même, les communes dotées d'un Plan de Prévention des Risques (PPR) approuvé doivent réaliser un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). En 2014, seuls 53% des PCS obligatoires avaient été réalisés et 67 communes en étaient dépourvues. A l'inverse, il peut être noté que 8 communes avaient choisi de les réaliser volontairement –*piste d'action 106* -.

Le territoire est déjà dans une dynamique visant à instaurer une culture du risque. En 2008, une première campagne d'installation de 74 repères de crue avait été menée et sera poursuivie dans le cadre des derniers PAPI –*piste d'action 104*-.

Liens documents
cadres



PGRI Artois Picardie « 2016-2021 » - Objectifs : O1, O2, O11, O12

SLGRI- Dispositions : D-2, D-4

N° action	Scenarii			Pistes d'actions	Niveaux d'ambition			Maitrise d'ouvrage pressentie	fourchette de coûts	
	Socle	Intermédiaire	Maximisant		Niveau d'ambition 1	Niveau d'ambition 2	Niveau d'ambition 3		AMEVA	Autres MOA
104				Instaurer une culture du risque à l'échelle du bassin versant et inciter les collectivités à communiquer régulièrement sur les risques et outils de lutte existants auprès de la population				Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents, Associations, AMEVA	€	€€(€)
105				Accompagner les collectivités pour qu'elles remplissent leurs obligations réglementaires d'information préventive (DICRIM, affichage du risque, repères de crues, obligation d'information PPR)	TRI	PPR prescrit ou approuvé	A l'échelle du bassin versant, a minima pour les communes concernées par les DICRIM et l'affichage du risque	Services de l'Etat, collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents, AMEVA	€€	€€
106	Niveau d'ambition 1			Renforcer la préparation à la gestion de crise	Communes (PCS)	EPCI à FP (PiCS ou plan d'entraide)		Services de l'Etat, Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents, AMEVA	€€	€€€



Afin d'anticiper la préparation à la gestion de crise, le **scénario commun socle/intermédiaire** vise à renforcer la préparation de crise notamment via la réalisation des PCS et de plans d'entraide.

Le scénario est donc opérationnel.

Au-delà des actions du scénario socle /intermédiaire, le **scénario maximisant** propose d'accompagner les collectivités pour la mise en place d'information préventive et d'inciter à développer une culture du risque grâce à des actions de communication.

Le scénario est composé d'actions opérationnelles (66%) et de communication (33%).



Indicateur financier estimatif :

SOCLE / INTERMEDIAIRE

€ : Inférieur à 500 000 €

Indicateur financier estimatif :

MAXIMISANT

€(€) : Inférieur à 1 M€

Le tableau ci-après présente l'évaluation socio-économique des trois scénarii et leurs effets sur les différents compartiments de l'environnement listés ci-dessous.

Évaluation des impacts		Scénario socle / intermédiaire	Scénario maximisant
État des masses d'eau	Masses d'eau souterraines	État qualitatif	
		Etat quantitatif	
	Masses d'eau superficielles	État qualitatif	
		Etat quantitatif	
Conséquences environnementales	Milieux naturels / aquatiques et biodiversité		
	Risques d'inondation		+
	Pollution du sol		
	Air		
	Énergie		
	Climat		
	Santé humaine		
	Paysages/ cadre de vie/ patrimoine		
	Natura 2000		
Conséquences socio-économiques	Alimentation en eau potable		
	Assainissement		
	Industrie		
	Agriculture		
	Aménagement urbain		
	Loisirs liés à l'eau		

Les scénarii est un effet globalement neutre sur l'environnement et le contexte socio-économique. Cependant, on peut noter un impact bénéfique sur le risque d'inondation.

Objectif 18 : Renforcer la cohérence entre les politiques de gestion et de prévention des risques fluviaux et littoraux en lien avec le changement climatique

Rappels des phases précédentes

Le recul du trait de côte devrait se poursuivre et s'accélérer, à moyen et long terme. L'élévation du niveau marin ainsi que l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements climatiques extrêmes sont les principaux facteurs aggravants. Des réflexions ont été menées sur le repli stratégique des zones menacées vers l'arrière littoral dans le cadre du PAPI Bresle-Somme-Authie – piste d'action 107 -.

Ces risques littoraux sont à considérer dans une dimension de bassin et en interaction avec les autres risques présents. Ainsi, les politiques de gestion et de prévention doivent être en cohérence pour pouvoir gérer les risques au mieux. En effet, les phénomènes de submersion marine peuvent être à l'origine d'une aggravation des risques d'inondation fluviale en empêchant l'écoulement des eaux vers la mer. Pour prévenir ces risques, deux PAPI sont présents et se superposent sur le territoire du SAGE, l'un sur le bassin versant de la Somme et l'autre sur la frange littoral.

Liens documents cadres

SDAGE Artois Picardie « 2016-2021 » - Orientations : D-3

PGRI Artois Picardie « 2016-2021 » - Objectifs : O1, O4, O14

SLGRI- Dispositions : D-3, D-5

N° action	Scenarii			Pistes d'actions	Niveaux d'ambition			Maitrise d'ouvrage pressentie	fourchette de coûts	
	Socle	Intermédiaire	Maximisant		Niveau d'ambition 1	Niveau d'ambition 2	Niveau d'ambition 3		AMEVA	Autres MOA
107				Poursuivre les réflexions sur les démarches de repli stratégique dans les zones menacées par le recul du trait de côte en veillant à ne pas aggraver le risque ou en créer de nouveaux				Services de l'Etat, Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents		€

Comparaison des scénarii

Afin de renforcer la cohérence entre les politiques de gestion et de prévention des risques, le **scénario commun intermédiaire/maximisant** propose de poursuivre les réflexions engagées sur les démarches de repli stratégique face au recul du trait de côte en veillant à ne pas aggraver les risques.

Evaluation socio-éco / environnementale

Le scénario intermédiaire/maximisant a un effet neutre sur l'environnement et le contexte socio-économique.

Objectif 19 : Respecter le fonctionnement dynamique du littoral dans la gestion du trait de côte

Rappels des phases précédentes

Le risque de submersion marine est présent sur la façade littorale du SAGE et certaines communes sont particulièrement menacées par le recul du trait de côte.

Les conséquences attendues du changement climatique devraient aggraver les risques sur le territoire (montée du niveau de la mer, augmentation de la fréquence et de l'intensité des épisodes climatiques extrêmes) et le recul du trait de côte devrait également s'accélérer sur certaines parties du littoral.

Enfin, le système de protection a privilégié les aménagements lourds notamment par le maintien d'une digue de galet et l'aménagement de nombreux épis. Cependant, des réflexions ont été engagées sur une éventuelle dépoldérisation des Bas-Champs de Cayeux à long terme –*piste d'action 108*–.

Sur ce sujet, la programmation du PAPI Bresle-Somme-Authie à court et moyen terme tend à la poursuite et au confortement des aménagements lourds sur le littoral. A plus long terme, la stratégie du PAPI s'oriente également vers l'intégration de la notion de résilience dans l'aménagement du territoire.

Liens documents cadres

SDAGE Artois Picardie « 2016-2021 » - Orientations : D-3

PGRI Artois Picardie « 2016-2021 » - Objectifs : O2

N° action	Scenarii			Pistes d'actions	Niveaux d'ambition			Maitrise d'ouvrage pressentie	fourchette de coûts	
	Socle	Intermédiaire	Maximisant		Niveau d'ambition 1	Niveau d'ambition 2	Niveau d'ambition 3		AMEVA	Autres MOA
108				Privilégier les méthodes douces de gestion du trait de côte pour limiter les impacts écologiques sur les milieux naturels				Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents		€(€)

Comparaison des scénarii

Afin de respecter le fonctionnement du littoral et de limiter les impacts écologiques, le **scénario commun intermédiaire/maximisant** propose de privilégier les méthodes douces de gestion du trait de côte quand cela est possible.

Evaluation socio-éco / environnementale

Le scénario maximisant a un impact positif sur les milieux aquatiques et neutre du point de vue socio-économique.

4.7. Enjeu 5 : Communication et gouvernance

Deux objectifs ont été identifiés sur le territoire pour répondre à cet enjeu :

- Objectif 20 : Sensibiliser et mobiliser tous les publics du territoire sur la valeur patrimoniale de la ressource en eau ;
- Objectif 21 : Mettre en place une gouvernance cohérente avec les objectifs du SAGE.

Objectif 20 : Sensibiliser et mobiliser tous les publics du territoire sur la valeur patrimoniale de la ressource en eau

La réussite du SAGE dépend de l'implication d'un grand nombre d'acteurs sur le territoire.

Ainsi, la communication est un levier essentiel pour s'assurer de sa bonne mise en œuvre. Elle permet d'informer et de sensibiliser les acteurs et le grand public à un projet de territoire *-piste d'action 110-*

Enfin, la communication sur l'existence des documents du SAGE et leur portée est essentielle pour permettre le respect des dispositions et des règles édictées *-piste d'action 109-*.



SDAGE Artois Picardie « 2016-2021 » - Orientations : E-3

N° action	Scenarii			Pistes d'actions	Niveaux d'ambition			Maitrise d'ouvrage pressentie	fourchette de coûts	
	Socle	Intermédiaire	Maximisant		Niveau d'ambition 1	Niveau d'ambition 2	Niveau d'ambition 3		AMEVA	Autres MOA
109				Communiquer sur le SAGE et sa portée juridique	élus	grand public	scolaires	AMEVA, Services de l'Etat, AEAP	€€	
110				Faire partager les objectifs du SAGE et communiquer sur les actions réalisées dans le cadre du SAGE				AMEVA, AEAP, Services de l'Etat	€€	



Le **scénario unique** s'axe sur la communication. Il vise plus précisément à communiquer sur le SAGE, sa portée et ses objectifs et à informer des actions réalisées dans le cadre du SAGE.

Le scénario est donc fortement axé sur la communication.

Indicateur financier estimatif :
**SOCLE / INTERMEDIAIRE /
 MAXIMISANT**
€ : Inférieur à 500 000 €



Le scénario a un effet neutre d'un point de vue environnemental et socio-économique.

Objectif 21 : Mettre en place une gouvernance cohérente avec les objectifs du SAGE

L'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau conduit à définir des politiques de gestion locale appropriées et à développer, renforcer et pérenniser la gouvernance sur le territoire du SAGE. La protection de l'environnement et l'utilisation durable des ressources naturelles nécessite le développement de synergies entre tous les acteurs et le partage équitable et acceptable des efforts –*pistes d'actions 111, 113 et 114* -.

La réussite du SAGE nécessite la présence d'une structure porteuse avec des moyens adaptés à l'accompagnement de la mise en œuvre du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers mais également une maîtrise d'ouvrage structurée sur le territoire pour mettre en œuvre les dispositions du SAGE –*pistes d'actions 112* -.



SDAGE Artois Picardie « 2016-2021 » - Orientations : E-1, E2

PGRI Artois Picardie « 2016-2021 » - Objectifs : O15

SLGRI- Dispositions : D-5

N° action	Scenarii			Pistes d'actions	Niveaux d'ambition			Maitrise d'ouvrage pressentie	fourchette de coûts	
	Socle	Intermédiaire	Maximisant		Niveau d'ambition 1	Niveau d'ambition 2	Niveau d'ambition 3		AMEVA	Autres MOA
111				Associer la CLE aux projets liés aux enjeux identifiés dans les documents du SAGE				Services de l'Etat, AMEVA	€	pas de coût supplémentaire
112				Maintenir une organisation et des moyens humains et financiers adaptés à la mise en œuvre du SAGE				AMEVA, AEAP	pas de coût supplémentaire	
113				Favoriser les synergies au sein du territoire et les interactions avec les territoires voisins et développer les partenariats pour la mise en œuvre du SAGE				AMEVA	€(€)	
114				Assurer une gestion concertée et cohérente du littoral avec les territoires voisins	gestion concertée entre les acteurs du SAGE	gestion concertée inter-SAGE littoraux (ME côtière avec Canche et Authie, etc.)		AMEVA	€	
115				Mettre en compatibilité les documents d'urbanisme				Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents		€€€(€)



Comparaison des
scénarii

Le **scénario commun socle/intermédiaire** propose d'associer la CLE aux projets du territoire, de s'assurer du maintien d'une organisation et des moyens adaptés à la mise en œuvre du SAGE et de favoriser les synergies et interactions au sein du territoire et avec les territoires voisins.
Enfin, le scénario prévoit la mise en compatibilité des documents d'urbanisme par rapport aux documents du SAGE.

Indicateur financier estimatif :

SOCLE / INTERMEDIAIRE

€€ : Compris entre
500 000 € et 1 M€

Au-delà des actions du scénario socle/intermédiaire, le **scénario maximisant** propose d'assurer une gestion concertée du littoral avec les territoires voisins.

Indicateur financier estimatif :

MAXIMISANT

€€ : Compris entre
500 000 € et 1 M€



Evaluation socio-éco /
environnementale

Les scénarii ont un effet neutre d'un point de vue environnemental et socio-économique.

5. Bilan de la concertation avec les acteurs

5.1. Etapes de la concertation et leur bilan

Les paragraphes suivants présentent un bilan de la concertation effectuée avec les acteurs du territoire. Cette concertation s'est axée autour de trois temps d'échange et d'expression : les commissions thématiques de décembre 2016, le questionnaire de priorisation des actions et l'avis des acteurs sur le scénario à retenir en intercommission en janvier 2017.



- Les commissions thématiques de décembre 2016 avaient pour objectif d'engager les réflexions avec les acteurs du territoire sur les pistes d'actions / orientations à donner au SAGE pour répondre aux enjeux et objectifs fixés. Le niveau d'ambition des pistes d'action a également été discuté lors de ces commissions thématiques. Une synthèse des principaux points clés issus des réunions et ayant porté à débat est restituée ci-dessous par enjeu et objectif. **Pour des informations plus précises il est conseillé de se reporter aux comptes rendus détaillant l'ensemble des échanges de ces commissions.**
- Un questionnaire a ensuite été adressé aux acteurs en janvier 2017. Le but du questionnaire était de permettre aux acteurs de se positionner sur la priorisation des pistes d'actions retenues à l'issue des commissions thématiques de décembre 2016.

Pour chaque action, les acteurs se sont positionnés sur l'un des choix suivants :

- **Action prioritaire** : constitue le socle d'actions indispensables à mettre en œuvre dans le SAGE pour atteindre le bon état ;
- **Action à mettre en œuvre sous réserve de la réalisation des actions prioritaires** : correspond aux actions intéressantes sur le territoire qui pourront être mises en place ;
- **Action à reporter à la révision du SAGE** : correspond aux actions secondaires qui pourront être mises en place lors de la révision du SAGE (après 2025) ;
- **Action à abandonner** : correspond aux actions qui n'apportent pas de plus-value au projet et qui doivent être retirées.



Au total, 15 personnes sur les 102 contactés ont répondu au questionnaire, les réponses obtenues représentent un faible nombre d'acteurs et la représentativité du questionnaire est donc à nuancer. Les acteurs ayant répondu sont répartis de la manière suivante :

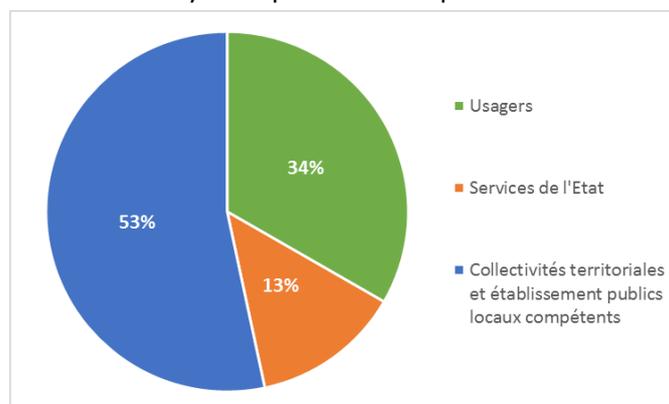


Figure 5-1 : Répartition des acteurs ayant répondu au questionnaire priorisation par type d'acteur



- Enfin, lors de l'intercommission thématique du 18 janvier 2017, les scénarii alternatifs présentés dans ce document ont été exposés aux acteurs présents. Un avis sur le scénario pertinent à retenir leur a été demandé pour chaque objectif, en format papier.

Un bilan de la concertation est présenté ci-après par enjeu et par objectif.

Enjeu : Qualité des eaux

Objectif 1 : Améliorer la connaissance de l'état quantitatif des masses d'eau



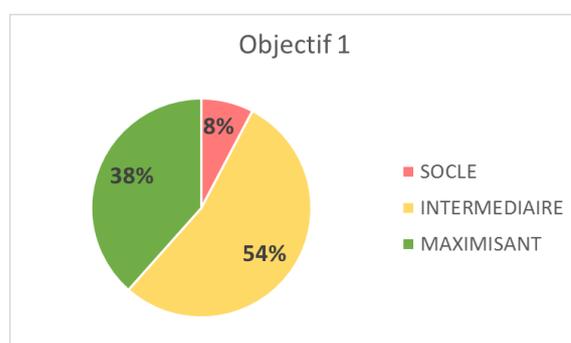
L'amélioration des connaissances ainsi que la centralisation et la valorisation des données sont apparues comme des axes importants de travail pour les acteurs du territoire.

Au-delà de la connaissance, les acteurs ont souligné l'importance de communiquer et de diffuser les connaissances sur la qualité de l'eau à un large public sur le territoire.



L'amélioration des connaissances sur les micropolluants ainsi que la communication / diffusion des données sur la qualité de l'eau apparaissent comme des actions prioritaires à mettre en œuvre sur le territoire.

A l'inverse, pour les acteurs ayant répondu, le suivi du biseau salé ne ressort pas comme un axe de travail stratégique sur lequel les acteurs qui ont répondu au questionnaire souhaitent s'investir.



Au vu de ce graphique, le scénario intermédiaire semble se dégager. Ce scénario implique la mise en place d'actions sur les thématiques « socle » comme le suivi de la qualité des masses d'eau côtières et de transition ainsi que du chevelu secondaire et la communication sur la qualité de l'eau. Il va également plus loin en proposant d'améliorer la connaissance sur les micropolluants et la contamination des sédiments.

Les éléments présentés ci-dessus montrent une cohérence dans la vision exprimée par les trois instances de concertation.

Objectif 2 : Assurer la pérennité d'une eau potable et sa distribution à l'ensemble de la population

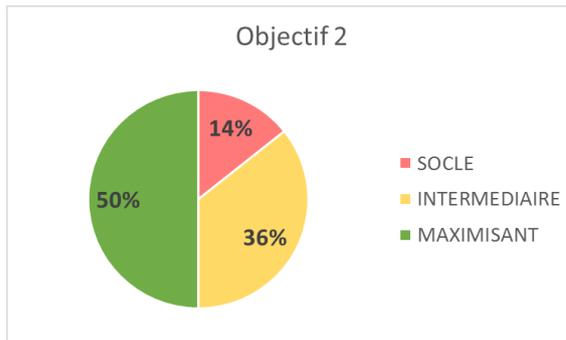


Les acteurs identifient la sécurisation de l'eau potable comme un axe de travail majeur du SAGE. L'accent est mis en particulier sur la délimitation des périmètres de protection des captages et aires d'alimentation de captages (DUP, AAC...) ainsi que sur la mise en œuvre des programmes d'actions définis dans les Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE). La mise en place d'une cellule de veille sur la qualité des captages et sur le devenir des captages abandonnés a également été évoquée.



Pour les acteurs ayant répondu au questionnaire, la pérennité de l'AEP apparaît comme une préoccupation majeure sur le territoire et un grand nombre d'actions ont été retenues comme prioritaires. Parmi elles, la délimitation des périmètres de protection des captages (DUP/AAC) et la mise en œuvre des opérations de reconquête de la qualité de l'eau (programmes ORQUE et modifications des pratiques agricoles) ressortent très nettement. Par ailleurs, l'élaboration des SDAEP ainsi que l'atteinte des objectifs de rendement des réseaux sont identifiés comme des axes de travail essentiels.

A l'inverse, le devenir des captages abandonnés n'apparaît pas comme une problématique prégnante.



Une majorité des acteurs se fixent un haut niveau d'ambition sur cet objectif en plébiscitant les scénarii intermédiaire et maximisant. Ainsi, au-delà des actions du scénario socle, ces scénarii apportent une plus-value en mettant en place des actions sur les thématiques de connaissance et de protection des captages, de gestion de l'alimentation en eau potable ainsi que de protection de la ressource. Le scénario maximisant, choisi à la

majorité traite également de la question des captages privés non déclarés.

Les éléments présentés ci-dessus montrent une cohérence dans la vision exprimée par les trois instances de concertation. La question des captages privés non déclarés qui n'était pas apparue comme une thématique prioritaire dans les réponses au questionnaire est cependant mise en avant en intercommission par le choix majoritaire du scénario maximisant.

Objectif 3 : Réduire à la source les pollutions diffuses urbaines, industrielles et issues de la fertilisation en agriculture pour améliorer la qualité de l'eau et réduire les flux en Baie de Somme et sur la frange littorale

Pour cet objectif, les acteurs identifient comme axes prioritaires de l'action :

- L'amélioration des dispositifs d'assainissement collectif au niveau local sans toutefois retenir comme niveau d'ambition la prescription de normes de rejets pour les substances polluantes,
- La mise aux normes des installations d'assainissement non collectif et la délimitation des « zones potentiellement impactantes » à défaut de « Zone à enjeu environnemental »,
- La gestion et le traitement des eaux pluviales avant rejet,
- La réduction des émissions polluantes liées aux activités industrielles et artisanales. Les acteurs ne souhaitent toutefois pas s'engager dans la réhabilitation des sites responsables d'une pollution du sol et de la ressource souterraine. Les coûts des opérations de réhabilitation ont notamment été évoqués pour justifier l'abandon de cette action.
- La réduction de la surfertilisation pour l'activité agricole. Toutefois, les acteurs ne se sont pas accordés sur l'orientation à donner au SAGE sur cette thématique. Certains acteurs se positionnent pour la préconisation d'un pilotage de la fertilisation dans le cadre du SAGE, d'autres sur la mise en œuvre d'actions opérationnelles visant à réduire les intrants.
- La réduction des pollutions littorales afin de préserver les activités existantes. Les acteurs n'ont toutefois pas retenu l'action proposée sur le suivi des pratiques d'épandage à proximité du littoral malgré les orientations du SDAGE en ce sens.

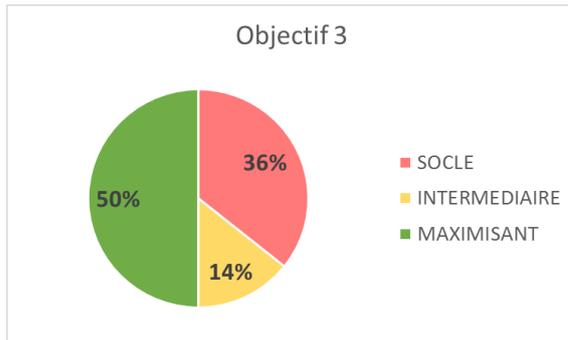


Les acteurs ayant répondu au questionnaire portent une vigilance accrue à la réhabilitation des systèmes d'assainissement collectif, la gestion des eaux pluviales et la réduction de la surfertilisation.

La délimitation des zones « potentiellement impactantes » apparaît également comme un axe de travail majeur.

A l'inverse, le suivi de l'épandage des boues, le stockage de substances polluantes et l'élaboration des profils de vulnérabilité conchylicoles ne ressortent pas comme des axes prioritaires d'actions.





Une majorité des acteurs se fixent un haut niveau d'ambition sur cet objectif en choisissant le scénario maximisant. Ainsi des actions seraient mises en place sur l'ensemble des thématiques proposées. Ce scénario apporte notamment une plus-value en renforçant les thématiques de gestion des eaux pluviales et de réduction des pollutions industrielles et artisanales. Il traite également de nouvelles thématiques comme la connaissance des sites polluants et à risque pour la ressource en eau, la réduction des pollutions portuaires ou encore la réduction des risques de pollutions accidentelles liés au stockage.

Les éléments présentés ci-dessus montrent une cohérence dans la vision exprimée par les trois instances de concertation. Cependant, les pistes d'actions en faveur du suivi de l'épandage des boues, le stockage de substances polluantes et l'élaboration des profils de vulnérabilité conchylicoles majoritairement retenues en intercommission ne ressortent pas comme des axes prioritaires dans les réponses au questionnaire.

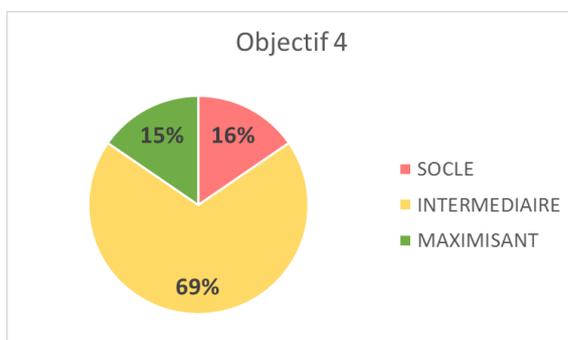
Objectif 4 : Promouvoir à la source les actions de réduction ou de suppression des usages de produits phytosanitaires



Les acteurs souhaitent agir sur les pollutions liées à l'utilisation de produits phytosanitaires. Les actions engagées ne doivent pas uniquement concerner la profession agricole mais couvrir l'ensemble des utilisateurs : collectivités, gestionnaires de réseaux, particuliers. Par ailleurs, les acteurs soulignent l'importance de s'intégrer dans les démarches déjà engagées sur le territoire.



Pour les acteurs ayant répondu au questionnaire la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires ressort comme un enjeu important du territoire. Les acteurs visent l'intégralité des usagers et pas uniquement la profession agricole. En revanche, la promotion de l'agriculture biologique et le partage des retours d'expérience sur les démarches engagées par les collectivités ne semblent pas indispensables pour atteindre l'objectif.



Le scénario intermédiaire est privilégié par les acteurs. Il implique la mise en place d'actions de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires agricoles et des collectivités (socle) et propose d'élargir ces mesures aux gestionnaires de réseaux et aux particuliers. L'ajout de la thématique du développement de l'agriculture biologique proposé en scénario maximisant est cependant discuté par un certain nombre d'acteurs.

Les éléments présentés ci-dessus montrent une cohérence dans la vision exprimée par les trois instances de concertation.

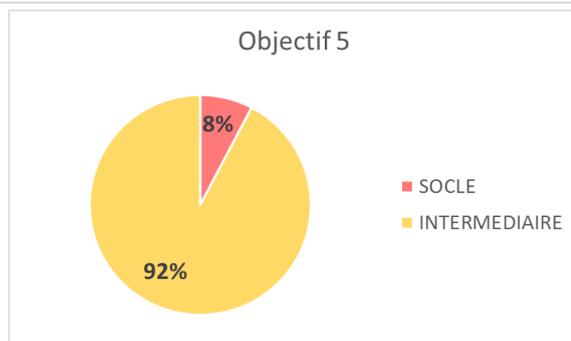
Objectif 5 : Réduire les quantités de macro-déchets en mer et sur le littoral



La présence de macro-déchets en mer et sur le littoral est une problématique importante sur le territoire. Sans nécessairement se positionner à ce stade sur les moyens de lutte, les acteurs réaffirment la nécessité d'agir sur cette thématique.



Cet objectif est jugé comme prioritaire par les acteurs ayant répondu au questionnaire traduisant une ambition forte sur ce sujet.



Deux scénarii étaient proposés aux acteurs en intercommission, l'action 50 étant initialement proposée en scénario intermédiaire. Cette action a été intégrée au scénario socle dans le présent rapport. Cette évolution va dans le sens du souhait exprimé par les acteurs en réunion d'intercommission puisqu'une large majorité des acteurs avaient alors exprimé son souhait de mettre en place cette action en choisissant le scénario intermédiaire. La réduction des

déchets dans les milieux aquatiques est en effet identifiée comme une problématique prioritaire sur le territoire.

Les éléments présentés ci-dessus montrent une cohérence dans la vision exprimée par les trois instances de concertation.

Enjeu : Quantité de la ressource en eau

Objectif 6 : Définir une stratégie de gestion de la ressource en eau

De manière générale, des débats de fond subsistent encore sur l'orientation à donner au SAGE sur cet objectif.

Les échanges n'ont pas abouti à un consensus sur les actions à mettre en œuvre. Les divergences d'opinions portent notamment sur :

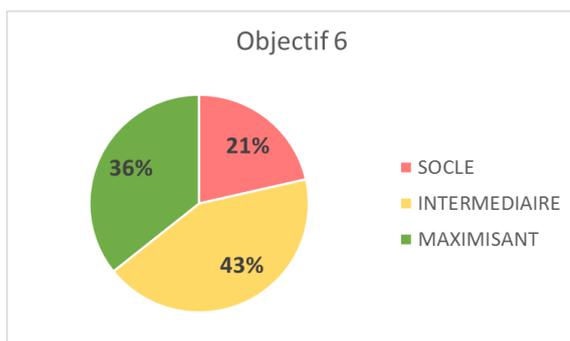


- Les moyens d'action pour maintenir les DOB,
- la définition de volumes mobilisables ou disponibles,
- l'amélioration des connaissances sur les prélèvements et leur impact sur la ressource. En particulier les débats ont porté sur les actions qui pourraient être mises en place suite à ces études (dans un deuxième cycle du SAGE) et leurs impacts sur les usagers.

De manière générale, cet objectif semble porter à débat entre les acteurs ayant répondu au questionnaire. Seule l'action en faveur du maintien des débits objectifs biologiques est considérée comme prioritaire.



L'amélioration des connaissances sur les prélèvements et les volumes mobilisables au regard du changement climatique ainsi que le développement d'un outil de gestion de crise et la promotion à la diversification de l'origine de l'eau ne ressortent pas comme des axes de travail stratégiques.



Au vu du graphique ci-dessus, les résultats semblent partagés mais les acteurs montrent un haut niveau d'ambition avec 79% d'acteurs en faveur des scénarii intermédiaire ou maximisant. Au-delà des actions des thématiques « socles » comme la connaissance des prélèvements et des capacités du bassin versant et l'anticipation du changement climatique, ces scénarii proposent de travailler sur le maintien des débits minimum biologiques (intermédiaire) et sur la diversification de l'origine de l'eau (maximisant).

Les éléments présentés ci-dessus montrent une cohérence entre les trois instances de concertation. En effet, les thématiques traitées dans cet objectif semblent faire débat entre les acteurs.

Objectif 7 : Gérer les situations de crise liée à la sécheresse

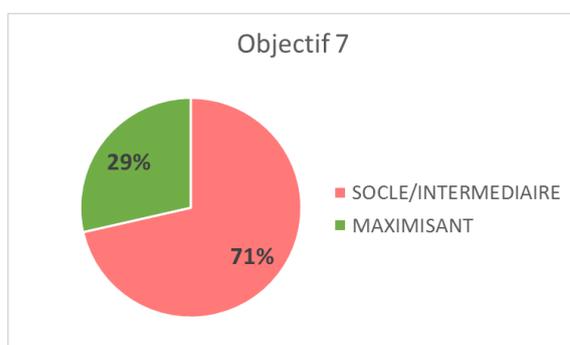


La communication large à destination des usagers mais également du grand public est ressorti comme un moyen pertinent pour répondre à l'objectif.

Par ailleurs, les acteurs soulignent la nécessité de pérenniser le réseau de suivi afin d'affiner les connaissances sur l'état quantitatif de la ressource en eau.



L'action de pérennisation du réseau de suivi des secteurs en tension lors des épisodes de sécheresse est considérée comme prioritaire par la majorité des acteurs ayant répondu au questionnaire.



Seuls deux scénarii sont proposés dans le cadre de cet objectif. Le scénario socle/intermédiaire est privilégié par les acteurs. Il s'appuie sur la pérennisation du réseau de suivi à l'étiage. La communication sur le dispositif de gestion de crise n'est retenue que par 29% des acteurs.

Les éléments présentés ci-dessus montrent une cohérence dans la vision exprimée par les trois instances de concertation

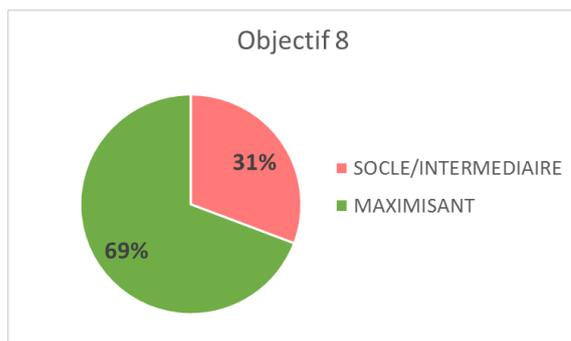
Objectif 8 : Sensibiliser les usagers aux économies d'eau pour s'adapter au changement climatique (secteur agricole, particuliers, industriels, collectivités ...)



Les acteurs identifient la sensibilisation aux économies d'eau comme un levier possible pour préserver l'état quantitatif de la ressource.



Le même constat qu'en commission thématique ressort des réponses au questionnaire.



Seuls deux scénarii sont proposés dans le cadre de cet objectif. Lors de l'intercommission, le scénario socle/intermédiaire ne comprenait aucune action. Dans le présent rapport, l'action 59 en faveur de la sensibilisation aux économies d'eau pour les professionnels et les collectivités a été ajoutée au scénario socle. Cette évolution correspond également à la vision des acteurs exprimée en intercommission. En effet, les acteurs avaient

alors privilégié le scénario maximisant comprenant les deux actions de l'objectif (sensibilisation des professionnels, des collectivités et des particuliers aux économies d'eau) face au scénario socle qui ne comprenait aucune action.

Les éléments présentés ci-dessus montrent une cohérence dans la vision exprimée par les trois instances de concertation.

Enjeu : Milieux aquatiques

Objectif 9 : Restaurer la continuité écologique et sédimentaire sur les cours d'eau



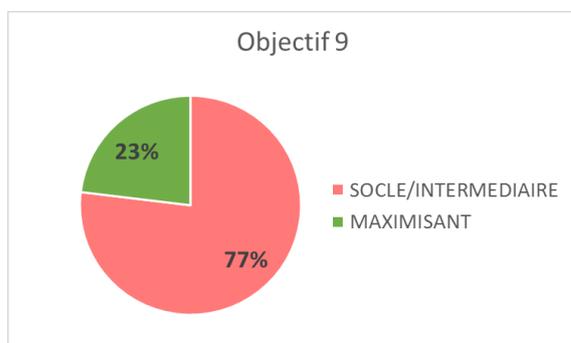
Le rétablissement de la continuité écologique est un défi important sur le territoire. Les acteurs souhaitent traiter cette thématique dans son ensemble via des actions de communication / sensibilisation, d'amélioration des connaissances, de travaux sur les ouvrages et de suivi des bénéfiques des actions.

Pour la connectivité latérale, les acteurs souhaitent que les actions se concentrent en premier lieu sur le fleuve Somme.



Pour les acteurs ayant répondu au questionnaire la définition d'une stratégie de restauration de la continuité écologique et de la connectivité latérale ainsi que la réalisation concrète de travaux apparaissent comme des actions prioritaires à mettre en œuvre sur le territoire.

A l'inverse, l'amélioration des connaissances sur le suivi des espèces migratrices ne semble pas essentielle à ces acteurs pour répondre à l'objectif.



Seuls deux scénarii sont proposés dans le cadre de cet objectif. Le scénario socle/intermédiaire est privilégié par les acteurs, il propose de restaurer prioritairement la continuité écologique et sédimentaire des cours d'eau. Les thématiques de connaissance des espèces migratrices et d'actions de restauration de la continuité latérale ne sont retenues que par un quart des acteurs.

Les éléments présentés ci-dessus montrent une cohérence dans la vision exprimée par les trois instances de concertation.

Objectif 10 : Préserver et restaurer la qualité écologique et la fonctionnalité des milieux naturels aquatiques

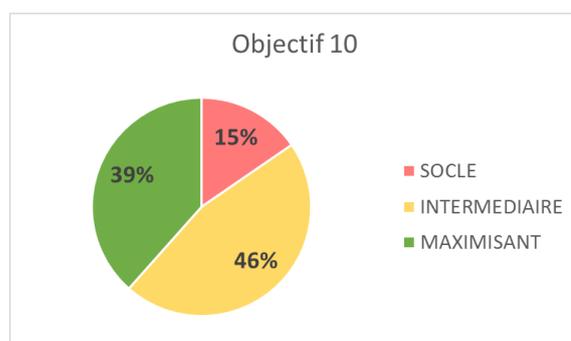


Les acteurs entendent préserver le potentiel écologique des cours d'eau sur le territoire. La sensibilisation aux bonnes pratiques, l'actualisation des plans de gestion des cours d'eau et la mise en œuvre de leurs programmes d'actions sont identifiées comme des axes prioritaires d'actions. Au-delà des cours d'eau, les acteurs portent également une vigilance sur les fonctionnalités écologiques des fossés et leur entretien. Enfin, l'ensablement de la baie de Somme est une préoccupation importante sur le territoire, tant dans l'enjeu Milieux que dans l'enjeu Risques, notamment au regard des conséquences attendus du changement climatique.



L'identification des tronçons prioritaires pour les actions de restauration hydromorphologique et la préservation des milieux ayant un impact positif sur le littoral sont jugées prioritaires par les acteurs ayant répondu au questionnaire.

En revanche, l'évaluation du potentiel écologique des fossés ainsi que le suivi de l'ensablement de la Baie de Somme ne ressortent pas comme des axes prioritaires d'actions.



Au vu du graphique ci-dessus, les résultats semblent partagés. Cependant, les acteurs montrent un haut niveau d'ambition avec 85% d'acteurs en faveur des scénarii intermédiaire ou maximisant. Une majorité des acteurs souhaitent donc aller au-delà des actions de la thématique « socle » d'actualisation des plans de gestion des cours d'eau. Ainsi, les acteurs sont favorables à la mise en place d'actions sur les thématiques de la préservation et

l'entretien des milieux aquatiques (scenario intermédiaire) ou encore de l'entretien des fossés et du développement de la connaissance sur l'ensablement de la Baie de Somme (scenario maximisant). Lors de l'intercommission, les acteurs ont particulièrement insisté sur l'importance de développer la connaissance sur l'ensablement de la baie.

La vision exprimée par les trois instances de concertation est globalement cohérente. Cependant, les actions en faveur de la gestion des fossés et de l'amélioration des connaissances sur l'ensablement de la baie appuyées par les acteurs en commissions thématique et intercommission ne sont pas apparues comme prioritaires dans les réponses au questionnaire.

Objectif 11 : Connaître, préserver et restaurer les zones humides du territoire



Cet objectif apparaît essentiel pour les acteurs du territoire. Les acteurs souhaitent traiter cette thématique dans son ensemble via des actions de communication / sensibilisation, d'amélioration des connaissances (recensement et caractérisation des fonctionnalités notamment), de restauration des fonctionnalités et de gestion des zones humides.

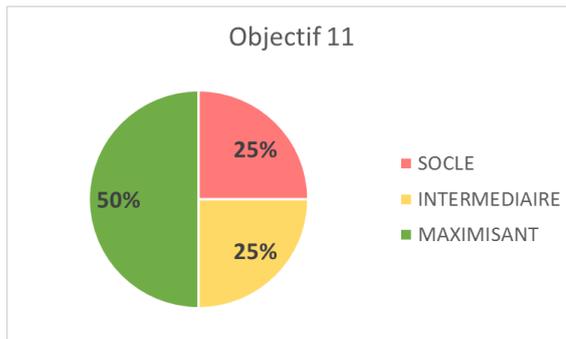
Par ailleurs à ce stade, les acteurs ne se sont pas positionnés sur l'intérêt d'imposer des seuils de compensation plus restrictifs que ceux existants dans le SDAGE lors de la destruction de zones humides.

Enfin, la problématique des décharges « sauvages » et son impact sur les zones humides a été évoquée.



Pour les acteurs ayant répondu au questionnaire la préservation des zones humides apparaît comme un enjeu majeur sur le territoire et un grand nombre d'actions ont été identifiées comme prioritaires. Le recensement, la caractérisation des fonctionnalités, ainsi que la restauration des zones humides sont considérées comme des orientations essentielles du SAGE.

En revanche, l'évaluation des conséquences du changement climatique sur la qualité des zones humides n'apparaissent pas comme une préoccupation majeure pour ces acteurs.



Une majorité des acteurs est favorable au scénario maximisant. Ainsi des actions seraient mises en place sur l'ensemble des thématiques proposées. Les acteurs souhaitent donc aller au-delà des thématiques « socles » d'amélioration de la connaissance et de protection des zones humides. Le scénario maximisant apporte notamment une plus-value en renforçant les actions en faveur de la mise en place de plan de gestion des zones humides

(scénario intermédiaire). Il traite également de l'identification des risques pesant sur les milieux aquatiques (projets d'aménagement, prélèvements, impacts du changement climatique, décharges situées à proximité) et de la sensibilisation des différents publics sur les rôles tenus par les zones humides.

Les éléments présentés ci-dessus montrent une cohérence dans la vision exprimée par les trois instances de concertation.

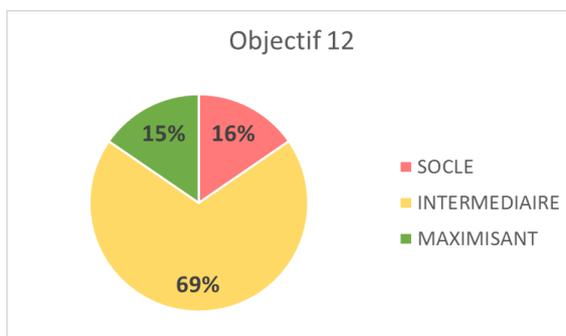
Objectif 12 : Lutter contre la prolifération des espèces exotiques envahissantes



Les espèces exotiques envahissantes sont une problématique importante sur le territoire et les acteurs souhaitent la mise en place d'une stratégie pour engager un programme d'actions cohérent sur le territoire visant des espèces cibles et des actions prioritaires. Par ailleurs, les acteurs ont souligné l'importance de considérer à la fois la flore et la faune.



Le même constat qu'en commission thématique ressort des réponses au questionnaire.



Le scénario intermédiaire est privilégié par les acteurs. Il implique la mise en place d'une stratégie pour hiérarchiser les actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (socle) et propose également de mettre en place une cellule de veille sur cette thématique pour agir plus rapidement.

Objectif 13 : Concilier les usages de tourisme et de loisirs liés à l'eau avec la préservation des milieux

Pour cet objectif, les acteurs identifient deux axes majeurs d'actions :

- Agir sur les habitations légères de loisirs,
- Sensibiliser et diffuser les bonnes pratiques aux usagers et gestionnaires de sites.

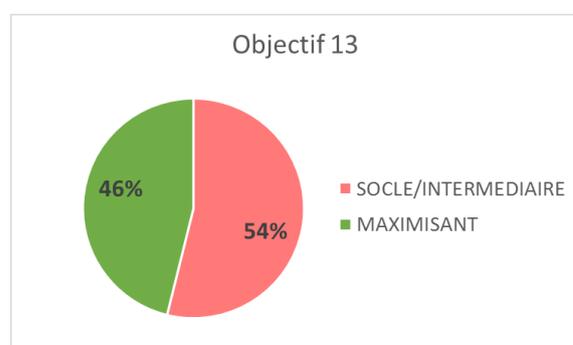


Par ailleurs sans remettre en cause l'intérêt de la démarche, les acteurs considèrent que promouvoir le tourisme de nature et les projets d'éco-tourisme ne sont pas des orientations à donner au SAGE.

De manière générale, cet objectif ne semble pas primordial aux acteurs ayant répondu au questionnaire. Aucune action n'est identifiée comme prioritaire.



Les actions de suivi des carrières réaménagées et d'identification des besoins des usagers dans le cadre d'opérations de restauration de la continuité sont même identifiées comme à reporter ou à abandonner par plus d'un tiers des acteurs.



Seuls deux scénarii sont proposés dans le cadre de cet objectif. Les acteurs sont partagés entre les deux scénarii. Le scénario socle/intermédiaire propose de développer auprès des usagers les bonnes pratiques de gestion pour la préservation de la ressource. Le scénario maximisant apporte une plus-value en proposant une stratégie pour la maîtrise des HLL, une sensibilisation des gestionnaires de sites sur la sur-fréquentation, une identification

des opportunités pour aménager des ouvrages pour la libre-circulation des embarcations non motorisée et pour le suivi des carrières réaménagées.

Il ne ressort pas de la concertation d'avis tranché des acteurs sur cet objectif. Les thématiques traitées semblent faire débat entre les acteurs.

Enjeu : Risques d'inondation

Objectif 14 : Améliorer la connaissance des risques d'inondation et le partage de l'information

L'amélioration des connaissances sur les risques d'inondation est apparue comme un enjeu fort sur le territoire. Les besoins de connaissances portent sur les aléas : débordement de cours d'eau, remontée de nappes, ruissellement, ainsi que sur les enjeux exposés. Par ailleurs, deux points sont ressortis importants des débats :

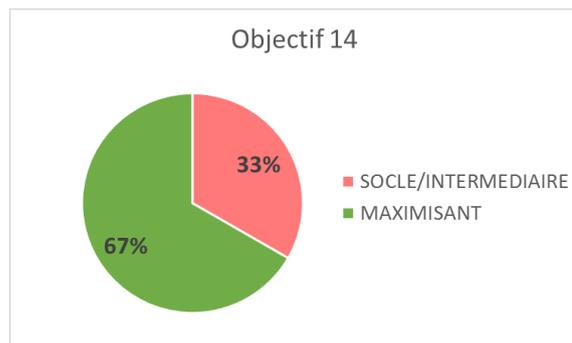


- la communication sur les risques d'inondation et le partage des informations,
- les actions sur les zones naturelles d'expansion de crue (recensement, restauration, protection...). Il est à noter que la piste d'action en faveur du recensement des zones naturelles d'expansion de crue a été intégrée à l'inventaire des zones humides (enjeu milieux naturels) dans le présent rapport.

Pour les acteurs ayant répondu au questionnaire l'amélioration des connaissances sur les risques d'inondation (débordement, ruissellement, remontée de nappes), le partage d'information et la protection des zones d'expansion de crue apparaissent comme des actions prioritaires à mettre en œuvre sur le territoire.



A l'inverse, la caractérisation des enjeux au sein des zones inondables est plus discutée.



Seuls deux scénarii sont proposés dans le cadre de cet objectif. Le scénario maximisant est privilégié par les acteurs. Il renforce les actions menées sur les thématiques « socles » d'amélioration de la connaissance sur le ruissellement et l'érosion ainsi que la préconisation de protection des zones naturelles d'expansion de crue dans les documents d'urbanisme. Il apporte également une plus-value en améliorant la connaissance

et la communication sur les risques d'inondation.



Les éléments présentés ci-dessus montrent une cohérence dans la vision exprimée par les trois instances de concertation.

Objectif 15 : Rendre prioritaire l'intégration des risques d'inondation dans les politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme

Les acteurs soulignent l'importance d'intégrer les risques d'inondation dans les politiques d'aménagement et d'urbanisme. Au-delà de la simple mise en compatibilité des documents, les acteurs souhaitent que le SAGE oriente vers l'accompagnement des collectivités pour la bonne prise en compte des risques et qu'une veille soit portée sur l'interaction entre les risques d'inondation et les autres risques majeurs du territoire. Les problématiques de submersion marine et de mouvement de terrain ont notamment été évoquées en lien avec les risques d'inondation.



Le même constat qu'en commission thématique ressort des réponses au questionnaire.



Un seul scénario est proposé dans cet objectif. Il est retenu par l'ensemble des acteurs.



Objectif 16 : Limiter le ruissellement en zones urbaines et rurales et limiter les transferts (transversal avec enjeux Qualité des eaux/Milieus)

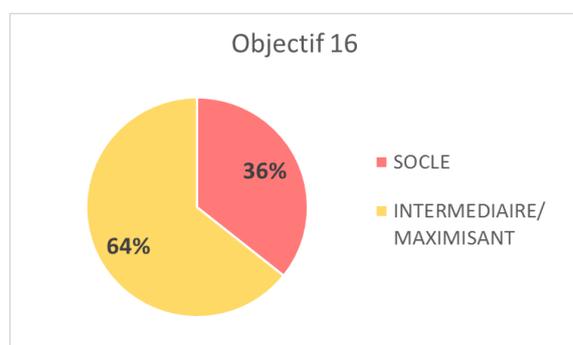


Pour cet objectif, les acteurs souhaitent concentrer les efforts du SAGE sur les sous bassins à aléa fort de ruissellement et de coulées de boue. L'identification, la hiérarchisation des axes de ruissellement ainsi que la mise en œuvre de programmes visant à maîtriser les risques sont identifiés comme des axes importants de travail.

En revanche, la préconisation du maintien des éléments fixes du paysage et des prairies jouant un rôle hydraulique au travers des documents d'urbanisme ne fait pas consensus.



Le ruissellement ressort comme une problématique importante. Les acteurs ayant répondu au questionnaire ont identifié la quasi-totalité des pistes d'actions proposées comme prioritaires. La mise en œuvre des programmes de maîtrise du ruissellement, le maintien des éléments fixes paysagers ainsi que la modification des pratiques agricoles sont des axes d'actions privilégiés.



Seuls deux scénarii sont proposés dans le cadre de cet objectif. Le scénario intermédiaire / maximisant est privilégié par les acteurs. Il renforce les actions menées sur la maîtrise des ruissellements et le recensement des éléments fixes du paysage pour favoriser leur maintien au travers des documents d'urbanisme (socle). Il apporte une plus-value en améliorant la connaissance sur les sous-bassins susceptibles d'impacter la qualité de l'eau et en incitant à la

modification des pratiques agricoles pour limiter les transferts de polluants.

Les éléments présentés ci-dessus montrent une cohérence dans la vision exprimée par les trois instances de concertation. Cependant le maintien des éléments fixes du paysage et en particulier des prairies apparues comme prioritaire dans les réponses du questionnaire ne fait pas consensus auprès des acteurs en commission thématique et intercommission.

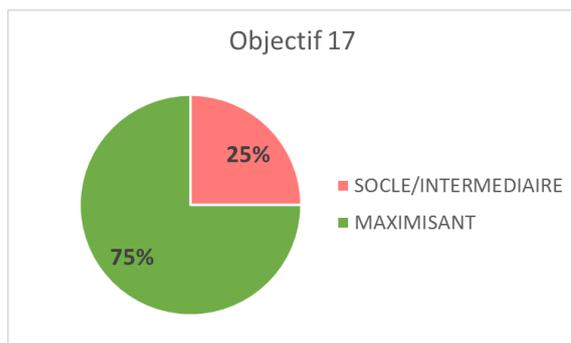
Objectif 17 : Poursuivre le développement d'une culture du risque et de la prévention et anticiper la préparation de la gestion de crise



L'accompagnement des collectivités dans la préparation à la gestion de crise apparaît comme un levier d'action important pour les acteurs. Par ailleurs, ils soulignent la nécessité d'instaurer une culture du risque sur le territoire et communiquer auprès de la population.



Cet objectif n'apparaît pas primordial. Aucune action n'a été jugé prioritaire par les acteurs ayant répondu au questionnaire.



Seuls deux scénarii sont proposés dans le cadre de cet objectif. Le scénario maximisant est privilégié par les acteurs. Il propose d'aller au-delà de l'action proposée en faveur de la préparation à la gestion de crise (socle) par la mise en place de l'information préventive et le développement de la culture du risque.

Un constat différent semble émerger des diverses instances de concertation. Cet objectif jugé important par les acteurs en réunion n'est pas ressorti comme prioritaire dans les réponses au questionnaire. Il est rappelé que les conclusions issues du questionnaire doivent être nuancées en raison de la faible participation des acteurs (15 réponses).

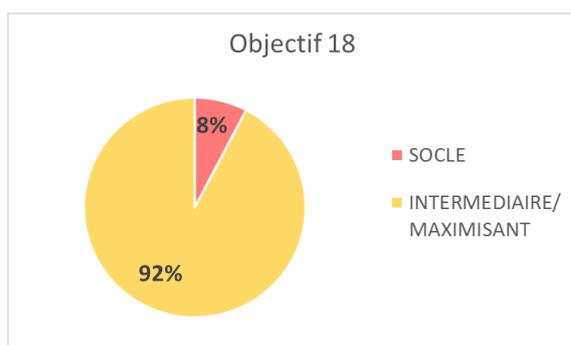
Objectif 18 : Renforcer la cohérence entre les politiques de gestion et de prévention des risques fluviaux et littoraux en lien avec le changement climatique



Le recul du trait de côte est une préoccupation importante sur le territoire. Les acteurs soulignent la nécessité de ne pas abandonner les réflexions sur les possibilités de repli des populations et activités vers l'arrière-pays. Toutefois, les solutions proposées ne doivent pas augmenter l'exposition des personnes et des biens aux risques d'inondation présents notamment dans l'Abbevillois.



Cet objectif ne fait pas l'unanimité entre les acteurs ayant répondu au questionnaire. Certains jugent cette thématique prioritaire, d'autres à reporter dans le prochain cycle du SAGE révisé.



Seuls deux scénarii sont proposés dans le cadre de cet objectif. Le premier scénario ne comprend aucune action pour cet objectif qui serait alors supprimé. Cependant, les acteurs privilégient avec une large majorité ^{SUPPRESSION} DE L'OBJECTIF le scénario intermédiaire/maximisant proposant de poursuivre les réflexions sur le recul stratégique des populations et des activités des zones menacées par le recul du trait de côte vers l'arrière-pays.

Un constat différent semble émerger des diverses instances de concertation. Cet objectif jugé important par les acteurs en réunion n'a pas fait consensus dans les réponses au questionnaire. Il est rappelé que les conclusions issues du questionnaire doivent être nuancées en raison de la faible participation des acteurs (15 réponses).

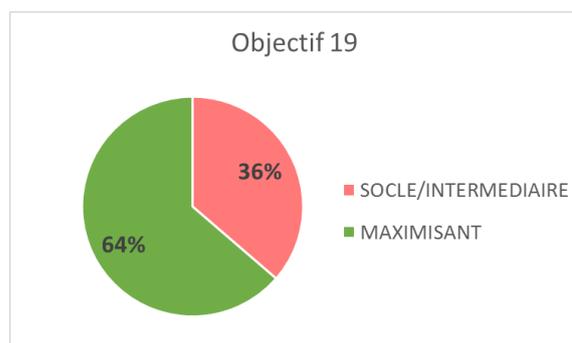
Objectif 19 : Respecter le fonctionnement dynamique du littoral dans la gestion du trait de côte (transversal avec enjeu Milieux)



Les acteurs se sont interrogés sur les « méthodes douces » à privilégier au regard du PAPI Bresle-Somme-Authie engageant de nouveaux aménagements lourds pour la gestion du trait de côte. Les acteurs ne se positionnent pas à ce stade sur les techniques à retenir pour la gestion du trait de côte mais comprennent la notion de « Privilégier » n'allant pas à l'encontre des démarches déjà engagées.



Il ne ressort pas de positionnement fort des acteurs sur cette thématique selon les résultats du questionnaire.



Seuls deux scénarii sont proposés dans le cadre de cet objectif. Le premier scénario ne comprend aucune action pour cet objectif qui serait alors supprimé. Cependant, les acteurs privilégient le scénario **MAXIMISANT** de privilégier les méthodes **L'OBJECTIF** du trait de côte lorsque cela est possible.

Il ne ressort pas de positionnement fort de la part des acteurs sur cet objectif à l'issue des différentes instances de concertation.

Enjeu : Communication et gouvernance

Objectif 20 : Sensibiliser et mobiliser tous les publics du territoire sur la valeur patrimoniale de la ressource en eau



Les acteurs ont insisté sur la nécessité de communiquer auprès de publics différents mais également de former les élus du territoire.



Le même constat qu'en commission thématique ressort des réponses au questionnaire.



Un seul scénario est proposé dans cet objectif. Il est retenu par l'ensemble des acteurs.

Les éléments présentés ci-dessus montrent une cohérence dans la vision exprimée par les trois instances de concertation.

Objectif 21 : Mettre en place une gouvernance cohérente avec les objectifs du SAGE

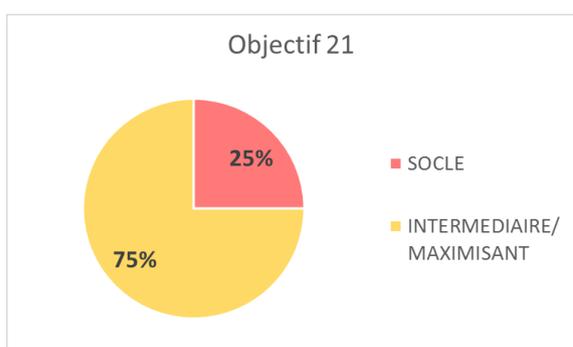


Les acteurs se sont interrogés sur la possibilité d'associer la CLE l'ensemble des projets en lien avec les enjeux identifiés dans le SAGE sur le territoire.

Des interrogations ont également été formulées sur la gestion concertée du littoral qui apparaît comme une thématique spécifique et n'a pas forcément sa place dans un objectif transversal.



L'association de la CLE aux projets, le maintien de moyens adaptés à la mise en œuvre du SAGE et la gestion concertée et cohérente du littoral ressortent comme des thématiques prioritaires dans les réponses au questionnaire.



Seuls deux scénarii sont proposés dans le cadre de cet objectif. Les acteurs privilégient le scénario socle / intermédiaire qui assure une gestion concertée du littoral.

Les éléments présentés ci-dessus montrent une cohérence dans la vision exprimée par les trois instances de concertation malgré des interrogations sur les moyens d'actions disponibles pour la mise en place concrète de certaines actions ou la place de la gestion concertée du littoral dans un objectif transversal.

A l'issue de la concertation, il ressort également que les acteurs souhaitent s'orienter majoritairement vers des actions opérationnelles. Au total, près de 40% des pistes d'actions proposées au stade des commissions thématiques sont de ce type. Les actions de connaissances et de communication sont également bien représentées et occupent environ 30% du panel. Enfin, des actions de gestion / gouvernance ou entraînant une notion de mise en compatibilité des documents d'urbanisme complètent le tableau.

5.2. Bilan des thématiques écartées et des propositions à l'issue de la concertation

Lors des commissions thématiques de décembre 2016, les acteurs ont choisi d'écartier certaines thématiques. Les pistes d'actions correspondantes sont présentées ci-après :

- Diminuer les flux de pollution sur l'azote et le phosphore ;
- Fixer des objectifs de réduction de flux de substances polluantes à l'échelle de chaque masse d'eau pour atteindre l'objectif de bon état ;
- Examiner les pratiques d'épandage et de pâturage à proximité du littoral ou cours d'eau de la zone littorale
- Réhabiliter les sites et sols pollués sur les zones prioritaires ;
- Equiper les exutoires pluviaux de dispositifs de récupération des macro-déchets ;
- Valoriser le tourisme de nature et les projets d'écotourisme autour de la Baie de Somme, des rivières et des milieux aquatiques.

De nouvelles propositions ont été amenées à l'issue de la concertation, en référence au SDAGE, qui ne sont actuellement pas intégrées dans la Stratégie proposée. Ces propositions concernent les thématiques suivantes :

- Limiter l'impact des réseaux de drainage (identifier, sensibiliser à l'implantation des dispositifs) [Disposition A-4.1] ;
- Limiter les pompes risquant d'assécher, d'altérer ou de saliniser les milieux aquatiques [Disposition A-5.1] ;
- Diminuer les prélèvements à proximité du lit mineur des cours d'eau en déficit quantitatif [Disposition A-5.2].

Ces propositions pourront être discutées lors de la CLE du 1^{er} mars.

6.Choix de la Stratégie du SAGE par la Commission Locale de l'Eau

Sur la base des éléments issus de la concertation, la Commission Locale de l'Eau s'est réunie le 09 février 2017 et le 01 mars 2017 afin de statuer sur la Stratégie à retenir pour le SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers.

La réunion du 09 février 2017 avait pour objectif de :

- Rappeler la démarche de concentration mise en œuvre pour l'élaboration du scénario tendanciel et des scénarii alternatifs,
- Présenter et comparer les scénarii alternatifs obtenus par enjeu et par objectif.

Le but de cette réunion était également de donner à l'ensemble des membres de la Commission Locale de l'Eau le même niveau de connaissance afin de faciliter le choix de la Stratégie.

La Commission Locale de l'Eau s'est ensuite réunie une seconde fois le 01 mars 2017 afin de valider la Stratégie à mettre en œuvre sur le SAGE Somme aval et cours d'eau côtiers, se positionnant sur le scénario le plus pertinent sur le territoire, pour chaque enjeu et objectif.

6.1. Bilan des scénarii retenus par la Commission Locale de l'Eau

Les scénarii retenus par la Commission Locale de l'Eau à l'issue de la réunion du 01 mars 2017 sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau 6-1 : Bilan des scénarii retenus par la Commission Locale de l'Eau le 01 mars 2017

Enjeu	Objectif	Socle	Intermédiaire	Maximisant
Qualité des eaux superficielles et souterraines	1		X	
	2			X
	3			X
	4		X	
	5	X		
Quantité de la ressource en eau	6			X
	7			X
	8			X
Milieux naturels aquatiques et usages associés	9			X
	10			X
	11			X
	12			X
	13			X
Risques majeurs	14			X
	15	X		
	16		X	
	17			X
	18		X	
	19			X
Communication et gouvernance	20	X		
	21		X	

Globalement, la Stratégie retenue par les acteurs lors de la Commission Locale de l'Eau du 1^{er} mars 2017 démontre une volonté forte de la part des acteurs d'agir sur les différentes thématiques de l'eau sur le territoire. En effet, les acteurs se sont fixé un haut niveau d'ambition sur la majorité des thématiques traitées dans le SAGE.

La Stratégie a été validée à l'unanimité, à l'exception d'une abstention de la Chambre d'Agriculture de la Somme lors de la validation du scénario proposé pour l'objectif 2 « Assurer la pérennité d'une eau potable et sa distribution à l'ensemble de la population ».

Cette volonté sera traduite au travers des documents du SAGE lors de la rédaction du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable et du règlement. Elle se poursuivra par la réalisation effective des dispositions découlant de la Stratégie retenue lors de la mise en œuvre du SAGE.

6.2. Synthèse de la Stratégie retenue pour le SAGE Somme aval et cours d'eau côtiers

Les fiches synthèses suivantes présentent la Stratégie du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers par enjeu et objectif.

Enjeu 1 : Qualité des eaux superficielles et souterraines

Objectifs	Scénario retenu par la CLE	Philosophie de la Stratégie retenue	Caractéristiques principales	Coût global	Impact socio-économique	Impact environnemental
Objectif 1 : Améliorer la connaissance de l'état qualitatif des masses d'eau	Intermédiaire	La Stratégie retenue vise à améliorer la connaissance sur les masses d'eau littorales, le chevelu secondaire mais également sur des thématiques moins suivies comme les micropolluants et la contamination des sédiments. La communication autour de la qualité de l'eau prend une part importante dans la stratégie choisie.	Typologie majoritaire : Connaissance Principaux MOA : AEAP, Services de l'Etat, AMEVA	Inférieur à 500 000 €	• Neutre	• Neutre
Objectif 2 : Assurer la pérennité d'une eau potable et sa distribution à l'ensemble de la population	Maximisant	La Stratégie retenue porte un haut niveau d'ambition sur la connaissance et la protection des captages AEP. Elle axe ses efforts sur les aires d'alimentation des captages et la mise en place de pratiques adaptées sur ces zones. L'amélioration des rendements des réseaux, l'élaboration de documents stratégiques en AEP ainsi qu'un accompagnement des collectivités dans la gestion de leur système AEP sont identifiés comme des axes de travail majeurs.	Typologie majoritaire : Opérationnel Principaux MOA : Agence de l'Eau, Collectivités, Services de l'Etat, AMEVA	A partir de à 500 000 € et jusqu'à plus de 5 millions d'€	• AEP ++	• Qualité eaux souterraines ++ • Santé humaine ++
Objectif 3 : Réduire à la source les pollutions diffuses urbaines, industrielles et issues de la fertilisation en agriculture pour améliorer la qualité de l'eau et réduire les flux en Baie de Somme et sur la frange littorale	Maximisant	La Stratégie retenue traite de l'ensemble des sources de pollutions diffuses rencontrées sur le territoire. Un haut niveau d'ambition est notamment constatée sur : l'assainissement (collectif et individuel), la gestion des eaux pluviales, les pollutions d'origine industrielles et artisanales ainsi que celles liées à l'activité agricole. La Stratégie propose également de réduire les pollutions issues des activités portuaires, de maintenir une vigilance sur l'épandage des boues de stations d'épuration et d'établir ou réviser des profils de baignade / conchylicoles.	Typologie majoritaire : Opérationnel, Connaissance, Communication Principaux MOA : Agence de l'Eau, Collectivités, Services de l'Etat, Chambres consulaires, AMEVA	A partir de à 500 000 € et jusqu'à plus de 5 millions d'€	• Assainissement ++ • Agriculture 0/- • Loisirs liés à l'eau ++	• Qualité eaux souterraines et superficielles ++ • Milieux naturels ++ • Santé humaine ++ • Pollution du sol +
Objectif 4 : Promouvoir à la source les actions de réduction ou de suppression des usages de produits phytosanitaires	Intermédiaire	La stratégie retenue propose d'agir prioritairement auprès de la profession agricole et des collectivités afin de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires. Elle vise également de communiquer auprès des gestionnaires de réseaux et des particuliers afin d'encourager des changements de pratiques.	Typologie majoritaire : Communication Principaux MOA : Collectivités, Chambre d'agriculture, Associations, AMEVA	Inférieur à 500 000 €	• Agriculture 0/-	• Qualité eaux souterraines et superficielles ++ • Milieux naturels ++ • Santé humaine ++

Objectifs	Scénario retenu par la CLE	Philosophie de la Stratégie retenu	Caractéristiques principales	Coût global	Impact socio-économique	Impact environnemental
Objectif 5 : Réduire les quantités de macro-déchets en mer et sur le littoral	Socle	La Stratégie retenue vise à mettre en place des campagnes de récupération des déchets aquatiques flottants sur l'ensemble des milieux naturels aquatiques du bassin pour limiter les apports à la mer.	<p>Typologie majoritaire : Opérationnel</p> <p>Principaux MOA : Collectivités, Associations, gestionnaires d'espaces naturels</p>	Inférieur à 500 000 €	<ul style="list-style-type: none"> • Loisirs liés à l'eau ++ 	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité eaux superficielles ++ • Milieu naturel ++ • Paysage / Cadre de vie ++

Enjeu 2 : Quantité de la ressource en eau

Objectifs	Scénario retenu par la CLE	Philosophie du scénario retenu	Caractéristiques principales	Coût global	Impact socioéconomique	Impact environnemental
Objectif 6 : Définir une stratégie de gestion de la ressource en eau	Maximisant	La Stratégie retenue s'axe sur l'acquisition de connaissances sur les prélèvements pour mieux anticiper le changement climatique, et le développement d'un outil de gestion permettant d'anticiper la crise. Elle veille également au maintien des débits objectif biologique sur les cours d'eau et encourage la diversification de l'origine de l'eau, notamment de qualité inférieure pour certains usages.	Typologie majoritaire : Connaissance, Opérationnel Principaux MOA : Services de l'Etat, AMEVA	Inférieur à 500 000 €	<ul style="list-style-type: none"> • AEP - • Industrie - • Agriculture – 	<ul style="list-style-type: none"> • Quantité des eaux superficielles et souterraines ++ • Milieux naturels ++ • Natura 2000 ++
Objectif 7 : Gérer les situations de crise liée à la sécheresse	Maximisant	La Stratégie s'axe sur la pérennisation du suivi des secteurs en tension lors des périodes de crise. Elle propose également de communiquer auprès des usagers et du grand public sur l'existence et le fonctionnement du dispositif de gestion de crise sécheresse.	Typologie majoritaire : Connaissance, Communication Principaux MOA : Services de l'Etat, AMEVA	Inférieur à 500 000 €	<ul style="list-style-type: none"> • Neutre 	<ul style="list-style-type: none"> • Neutre
Objectif 8 : Sensibiliser les usagers aux économies d'eau pour s'adapter au changement climatique	Maximisant	La Stratégie retenue encourage les économies auprès de tous les usagers : professionnels, collectivités et particuliers.	Typologie majoritaire : Communication Principaux MOA : AEAP, Services de l'Etat, Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents, Associations, Chambres consulaires, AMEVA	Inférieur à 500 000 €	<ul style="list-style-type: none"> • AEP - • Industrie - • Agriculture – 	<ul style="list-style-type: none"> • Quantité des eaux superficielles et souterraines + • Milieux naturels +

Enjeu 3 : Milieux naturels aquatiques et usages associés

Objectifs	Scénario retenu par la CLE	Philosophie du scénario retenu	Caractéristiques principales	Coût global	Impact socioéconomique	Impact environnemental
Objectif 9 : Restaurer la continuité écologique et sédimentaire sur les cours d'eau	Maximisant	La Stratégie retenue concentre les efforts du SAGE sur la réalisation de travaux visant à rétablir la continuité longitudinale. Elle propose également d'agir sur la restauration de la connectivité latérale, d'améliorer les connaissances sur les espèces migratrices ainsi que de sensibiliser à la notion de continuité écologique.	Typologie majoritaire : Opérationnel Principaux MOA : Services de l'Etat, Collectivités, Fédération de pêche, propriétaires d'ouvrages, AMEVA	A partir de 1 million d'€ et jusqu'à plus de 5 millions d'€	• Loisirs liés à l'eau +	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité des eaux superficielles ++ • Milieux naturels ++ • Natura 2000 ++
Objectif 10 : Préserver et restaurer la qualité écologique et la fonctionnalité des milieux naturels aquatiques	Maximisant	La Stratégie retenue vise à réviser, mettre en œuvre et pérenniser le suivi des travaux réalisés dans les plans de gestion des cours d'eau. Elle axe ses efforts également sur l'entretien et la restauration morphologique des cours d'eau. Enfin, elle porte une attention à l'entretien des fossés et le développement de la connaissance sur l'ensablement de la baie de Somme en lien avec le changement climatique	Typologie majoritaire : Connaissance, Opérationnel Principaux MOA : Collectivités territoriales et établissements publics locaux compétents, Fédération de pêche, AMEVA	A partir de 500 000 € et jusqu'à plus de 5 millions d'€	• Loisirs liés à l'eau +	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité des eaux superficielles ++ • Milieux naturels ++ • Natura 2000 ++ • Paysage / cadre de vie +
Objectif 11 : Connaître, préserver et restaurer les zones humides du territoire	Maximisant	La Stratégie retenue dénote d'un haut niveau d'ambition sur cette thématique. Elle vise à cartographier, caractériser et protéger les zones humides du territoire. Elle porte également sur la définition de plans de gestion adaptés et à la prise en compte des problématiques liées aux décharges.	Typologie majoritaire : Connaissance, Opérationnel Principaux MOA : Collectivités, propriétaires / gestionnaires de zones humides, AMEVA	Compris entre 500 000 € et 1 million d'€	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture - • Aménagement urbain - 	<ul style="list-style-type: none"> • Milieux naturels ++ • Natura 2000 ++ • Paysage / cadre de vie ++ • Climat + • Air +
Objectif 12 : Lutter contre la prolifération des espèces exotiques envahissantes	Maximisant	La Stratégie retenue s'axe sur la mise en place d'une stratégie et la mise en œuvre de programmes de lutte contre les EEE. Elle crée également une cellule de veille et encourage à communiquer sur les moyens de lutte contre ces espèces.	Typologie majoritaire : Opérationnel, Communication, Gestion Principaux MOA : Collectivités, Conservatoires, Associations, AMEVA	Inférieur à 500 000 €	• Loisirs liés à l'eau +	<ul style="list-style-type: none"> • Milieux naturels ++ • Natura 2000 ++ • Paysage / cadre de vie ++

Objectifs	Scénario retenu par la CLE	Philosophie du scénario retenu	Caractéristiques principales	Coût global	Impact socioéconomique	Impact environnemental
Objectif 13 : Concilier les usages de tourisme et de loisirs liés à l'eau avec la préservation des milieux	Maximisant	La Stratégie retenue s'axe sur la diffusion des bonnes pratiques auprès des usagers. Elle encourage les actions en faveur de la gestion de la fréquentation touristique et de loisirs. Elle promeut également la maîtrise des Habitations Légères de Loisirs (HLL) illégales et le suivi dans le temps des carrières réaménagées.	Typologie majoritaire : Communication, Connaissance Principaux MOA : Collectivités, Acteurs du tourisme/loisirs, AMEVA	Inférieur à 500 000 €	• Loisirs liés à l'eau +	<ul style="list-style-type: none"> • Milieux naturels + • Natura 2000 + • Paysage / cadre de vie + • Risque inondation +

Enjeu 4 : Risques majeurs

Objectifs	Scénario retenu par la CLE	Philosophie du scénario retenu	Caractéristiques principales	Coût global	Impact socioéconomique	Impact environnemental
Objectif 14 : Améliorer la connaissance des risques d'inondation et le partage de l'information	Maximisant	La Stratégie retenue s'axe sur l'amélioration des connaissances sur le ruissellement et l'érosion ainsi que sur les zones naturelles d'expansion de crue. Elle encourage également la communication et le partage de ces données entre les différents acteurs.	Typologie majoritaire : Connaissance, Communication, Compatibilité Principaux MOA : Services de l'Etat, Collectivités, AMEVA	Inférieur à 1 million d'€	• Aménagement urbain -	<ul style="list-style-type: none"> • Risque inondation ++ • Milieu naturel +
Objectif 15 : Rendre prioritaire l'intégration des risques d'inondation dans les politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme	Socle	La Stratégie retenue promeut l'intégration des risques et de leurs interactions dans les documents d'urbanisme par l'accompagnement des collectivités pour une meilleure prise en compte de ces risques.	Typologie majoritaire : Opérationnel, Compatibilité Principaux MOA : Collectivités, AMEVA	Inférieur à 500 000 €	• Aménagement urbain +	• Risque inondation ++
Objectif 16 : Limiter le ruissellement en zones urbaines et rurales et limiter les transferts	Intermédiaire	La Stratégie retenue s'axe sur la protection des éléments fixes du paysage à travers les documents d'urbanisme et sur la mise en œuvre de programmes de maîtrise des ruissellements. Elle propose également d'accompagner les agriculteurs pour modifier leurs pratiques dans les sous-bassins à risque.	Typologie majoritaire : Opérationnel, Compatibilité Principaux MOA : Collectivités, Chambre d'agriculture, AMEVA	Inférieur à 500 000 €	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement urbain - • Agriculture 0/- 	<ul style="list-style-type: none"> • Risque inondation ++ • Milieu naturel + • Qualité des eaux superficielles ++

Objectifs	Scénario retenu par la CLE	Philosophie du scénario retenu	Caractéristiques principales	Coût global	Impact socioéconomique	Impact environnemental
Objectif 17 : Poursuivre le développement d'une culture du risque et de la prévention et anticiper la préparation de la gestion de crise	Maximisant	La Stratégie retenue renforce la préparation de crise notamment via la réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde et de plans d'entraide. Elle propose d'accompagner les collectivités pour la mise en place d'information préventive et d'inciter à développer une culture du risque grâce à des actions de communication.	Typologie majoritaire : Opérationnel, Communication Principaux MOA : Collectivités, AMEVA	Inférieur à 500 000 €	• Neutre	• Risque inondation +
Objectif 18 : Renforcer la cohérence entre les politiques de gestion et de prévention des risques fluviaux et littoraux en lien avec le changement climatique	Intermédiaire	La Stratégie retenue entend poursuivre les réflexions engagées sur les démarches de repli stratégique face au recul du trait de côte en veillant à ne pas aggraver les risques.	Typologie majoritaire : Connaissance Principaux MOA : Collectivités	Inférieur à 500 000 €	• Neutre	• Neutre
Objectif 19 : Respecter le fonctionnement dynamique du littoral dans la gestion du trait de côte	Maximisant	La Stratégie retenue privilégie les méthodes douces de gestion du trait de côte quand cela est possible et sans aller à l'encontre des choix d'aménagements déjà réalisés.	Typologie majoritaire : Opérationnel Principaux MOA : Collectivités	Inférieur à 500 000 €	• Neutre	• Milieux naturels + • Natura 2000 +

Enjeu 5 : Communication et gouvernance

Objectifs	Scénario retenu par la CLE	Philosophie du scénario retenu	Caractéristiques principales	Coût global	Impact socioéconomique	Impact environnemental
Objectif 20 : Sensibiliser et mobiliser tous les publics du territoire sur la valeur patrimoniale de la ressource en eau	Socle	La Stratégie retenue vise à communiquer sur le SAGE, sa portée et ses objectifs, et à informer des actions réalisées dans le cadre du SAGE.	Typologie majoritaire : Communication Principaux MOA : Agence de l'Eau, Services de l'Etat, AMEVA	Inférieur à 500 000 €	• Neutre	• Neutre
Objectif 21 : Mettre en place une gouvernance cohérente avec les objectifs du SAGE	Intermédiaire	La Stratégie retenue propose d'associer la CLE aux projets du territoire, de s'assurer du maintien d'une organisation et des moyens adaptés à la mise en œuvre du SAGE, de favoriser les synergies et une gestion concertée au sein du territoire, du littoral et avec les territoires voisins.	Typologie majoritaire : Gestion, Compatibilité Principaux MOA : Agence de l'Eau, Services de l'Etat, AMEVA	Compris entre 500 000 € et 1 million d'€	• Neutre	• Neutre